

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



2022

Table des matières

Table des matières	2
I. Le rapport de développement durable	3
II. Présentation du SYDER et Chiffres clés du territoire du Rhône	4
a. Les chiffres clés du SYDER	4
b. Le président et les Vice-présidents	5
c. Le budget en 2022	6
d. Les communes, communes nouvelles, communautés de communes et communauté d'agglomération	8
e. Le réseau électrique en détail	10
f. Le réseau gaz en détail	12
g. Les infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides	13
h. Le réseau de chaleur	15
i. Le photovoltaïque	16
j. L'éclairage public	18
III. Les enjeux et objectifs environnementaux et sociaux	19
a. Augmentation du coût de l'énergie	19
b. Réduction de la consommation énergétique	19
c. Favoriser les énergies renouvelables	19
d. Réduction de l'émission de gaz à effet de serre	20
e. Accompagner la transition énergétique	20
f. Déposer des Certificats d'économie d'énergie	21
IV. Les démarches au sein du SYDER en 2022	22
a. Energie	22
b. Collecte des déchets	22
c. Les nouveaux locaux du SYDER	23
d. La part de l'informatique dans les économies	24
V. Les actions mises en place en 2022 dans les communes/EPCI	25
a. Promouvoir les énergies renouvelables	25
b. Déposer les certificats d'économies d'énergie	25
c. Qualité des réseaux électriques	26
d. Bornes IRVE	27
e. Soutien au déploiement de station de recharge haute puissance pour véhicules électriques	27
f. La démarche performancielle	29
g. Econome de flux dédié au service des communes	31
h. Le groupement d'achat d'électricité	32
VI. Péréquation et solidarité	34
Conclusion	38
ANNEXE 1 : Liste des adhérents du SYDER et compétences déléguées au SYDER au 31/10/2022	39
ANNEXE 2 : Plan de sobriété énergétique diffusé en octobre 2022	51

I. Le rapport de développement durable

Le contexte national sur la sobriété énergétique, les énergies renouvelables, et la fiabilité des informations ont conduit le Syndicat départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) à élaborer un rapport sur le développement durable. Son élaboration, sa rédaction et sa présentation prennent tout leur sens du fait de l'orientation stratégique des politiques publiques menées par le SYDER et des enjeux en matière de développement durable et de transition énergétique. Ce rapport n'est finalement pas uniquement celui du SYDER mais aussi celui des actions portées et décidées par les communes et les EPCI membres. Il a pour objectif de valoriser ce qui est réalisé et de mettre l'accent sur les orientations stratégiques à venir pour le territoire du Rhône. Pour cette année 2022, du fait tenu de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires le 15 novembre, nous avons arrêté les données au 30 octobre.

Nous remercions les équipes du SYDER, sous l'autorité et l'impulsion de Virginie PAQUIEN, Directrice Générale des Services, d'avoir rédigé ce deuxième rapport sur le développement durable, et surtout Marie-Laure BLOT, Vincent BONARDI, Cécile BRUCHON, Stéphane LE LOUET, Lucile DA SILVA, Frédéric MOLITOR et Olivier PEREYRON, ainsi que les élus de l'exécutif de s'être impliqués sur ce dossier.



II. Présentation du SYDER et Chiffres clés du territoire du Rhône

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône fait partie de l'Union des Syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes (USÉRA) créé en 2012 qui en janvier 2017 s'est transformé en association et s'appelle désormais TEARA, Territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes. Ce changement s'intègre dans le cadre de la création de la marque collective « Territoire d'Énergie » pilotée par la FNCCR (Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies). TEARA est composé de treize syndicats qui se donnent pour objectif de faire de l'union un véritable relais entre la Région et les collectivités locales. Les syndicats d'énergies regroupent le plus souvent des communes et des intercommunalités. Ils œuvrent pour le service public de la distribution local de d'énergie. Acteurs opérationnels de la transition énergétique, ils assurent le soutien et l'investissement pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les énergies renouvelables.

Le SYDER regroupe près de deux cents communes et deux communautés de communes, soit 400 000 habitants (en 2018, selon la population des communes adhérentes).

a. Les chiffres clés du SYDER

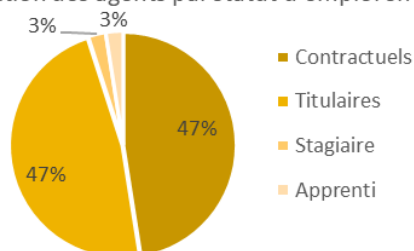
Afin de comprendre les actions qui ont été mises en place par le SYDER au cours des deux dernières années, (détaillées dans la partie IV), voici un résumé des effectifs du SYDER au 31 décembre 2021 puis au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2021

⇒ 40 agents employés par la collectivité :

- > 19 fonctionnaires
- > 19 contractuels sur emploi permanent (dont un en CDI)
- > 1 contractuelle sur emploi non permanent
- > 1 stagiaire
- > 1 apprenti

Répartition des agents par statut d'emploi en 2021



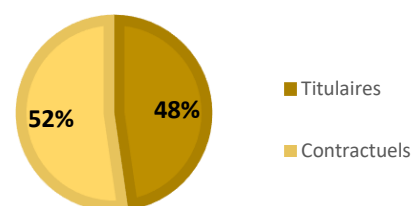
Répartition par statut et filière	Filière administrative	Filière technique
Titulaires	57,9%	42,1%
Contractuels	15,8%	84,2%
Apprenti	0%	100%
Stagiaire	100%	0%
Ensemble	37,5%	62,5%

Au 31 octobre 2022

⇒ 44 agents employés par la collectivité :

- > 21 fonctionnaires
- > 23 contractuels sur emploi permanent (dont 19 sur emplois permanents et 2 en CDI)
- > 0 stagiaire
- > 0 apprenti

RÉPARTITION DES AGENTS PAR STATUT D'EMPLOI EN 2022



Répartition par statut et filière	Filière administrative	Filière technique
Titulaires	52,4%	47,6%
Contractuels	8,7%	91,3%
Ensemble	29,55%	70,45%

Jusqu'au 31 octobre 2022, il y a eu 11 embauches, une titularisation, un apprenti repris en emploi non permanent à la suite de son alternance, 3 départs et 2 mutations.

b. Le Président et les Vice-présidents

Le SYDER étant un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui s'administre librement ; il est dirigé par les élus. En effet, le SYDER rend des comptes et prend des décisions au travers de ses instances délibérantes. Composé de 214 délégués et 205 délégués suppléants, représentants des communes, le Comité syndical siège au minimum 4 fois par an pour statuer sur les grandes orientations du SYDER. Il est également chargé d'élire son Président. Composé du Président, des 10 Vice-présidents et d'une douzaine d'autres membres, le Bureau syndical délibère fréquemment dans le cadre des délégations qu'il a reçu du Comité syndical. Le Président détient lui aussi des compétences déléguées par le Comité syndical et d'autres qui lui sont propres en sa qualité d'exécutif.

L'exécutif du SYDER en 2022



MALIK HECHAÏCHI
Président



DIDIER MOULIN
2e vice-président
Délégué aux finances,
budget et commande
publiques



MICHEL GOUGET
3e vice-président
Délégué au
développement des
énergies renouvelables



SANDRINE ARNAUD
4e vice-président
Déléguée à la
communication



JULES JOASSARD
5e vice-président
Délégué à l'administration
générale, aux ressources
humaines et aux concessions de
distribution publique d'énergies



ALAIN GERBERON
6e vice-président
Délégué aux travaux
d'investissement sur les
réseaux secs



SYLVAIN SOTTON
7e vice-président
Délégué à
l'électromobilité, l'écoute
et veille territoriale



ANNICK LAFAY
8e vice-président
Déléguée à l'urbanisme



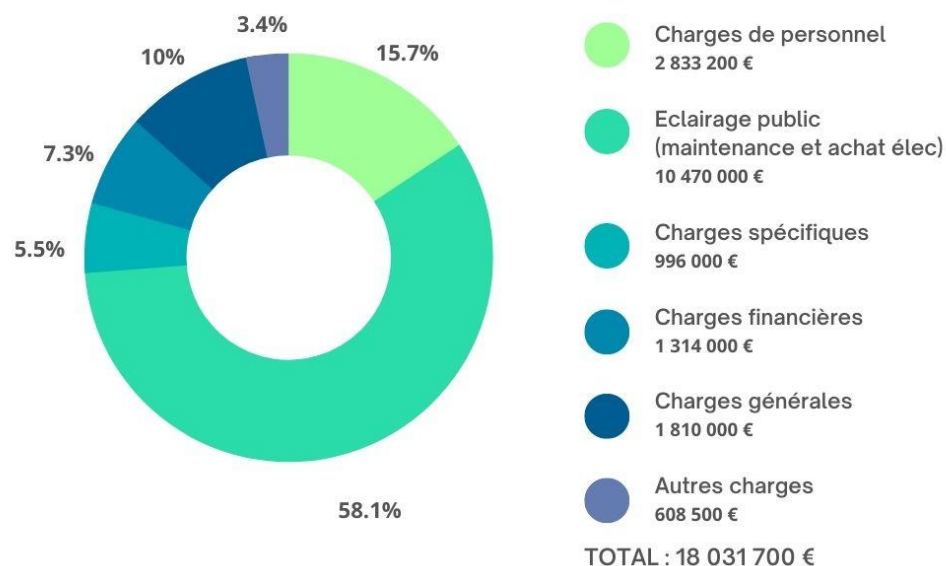
PASCALE REYNAUD
9e vice-président
Déléguée à la prospective
et innovation



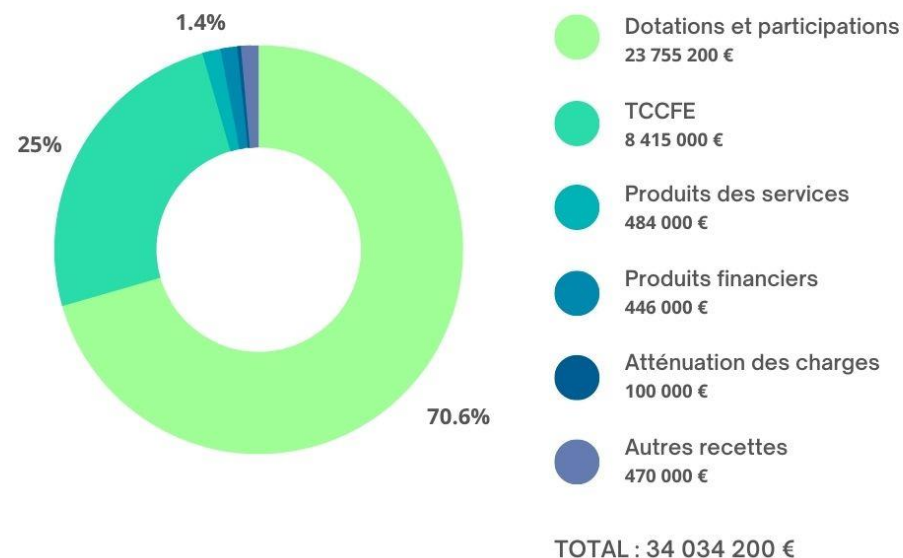
PASCAL LEBRUN
10e vice-président
Délégué à l'exploitation
des réseaux

c. Le budget en 2022

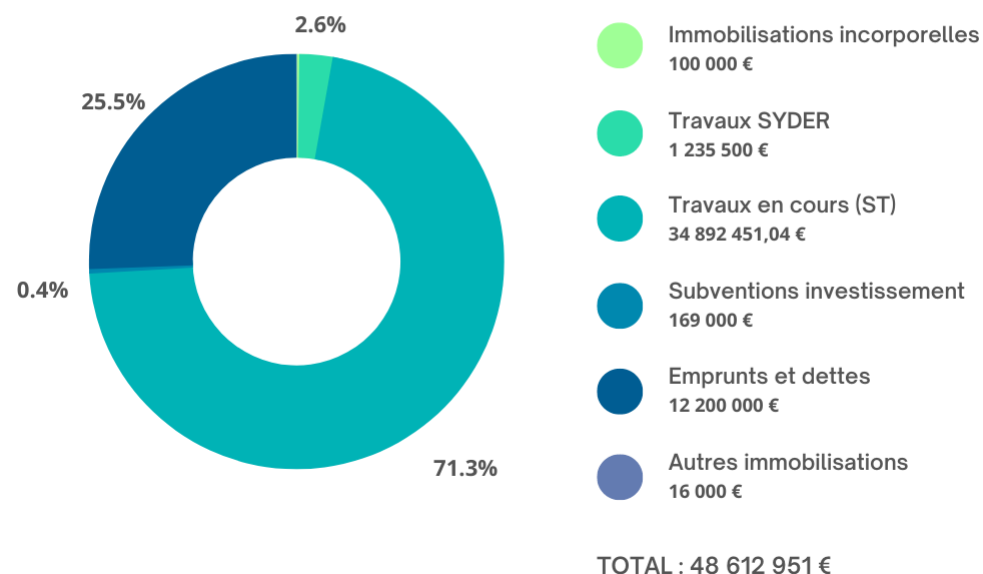
Dépenses réelles de fonctionnement



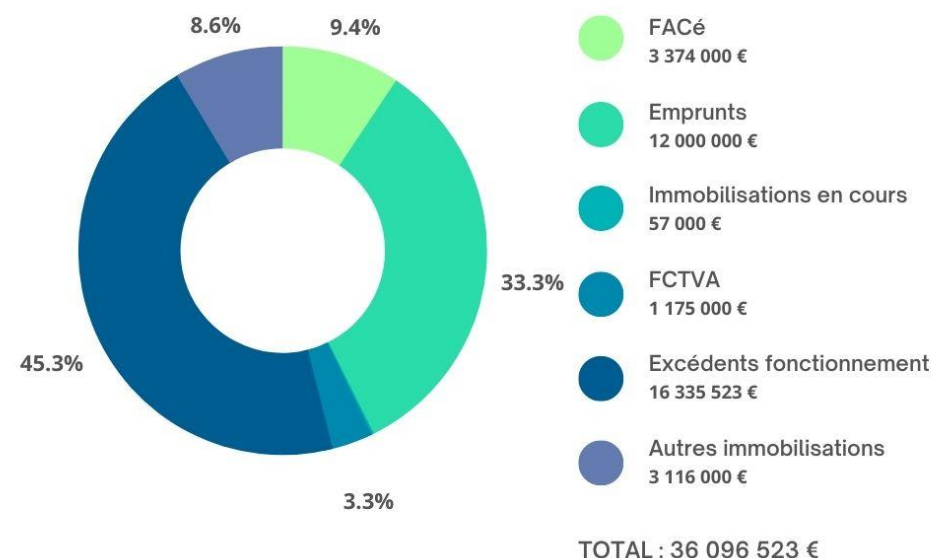
Recettes réelles de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement



Recettes réelles d'investissement



Les dépenses et recettes prises en compte sont les écritures réelles. Les opérations d'ordre, permettant d'équilibrer le budget ne sont pas prises en compte.

- Les dépenses réelles de fonctionnement regroupent les dépenses à caractère général, les charges de personnels, les charges de gestion courante, les charges financières liées au remboursement des emprunts et les charges exceptionnelles.
- Les dépenses réelles d'investissement sont essentiellement composées des dépenses de travaux et du remboursement du capital des emprunts.
- Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont composées à 50% des charges payées par les communes membres.
- Enfin, concernant les recettes d'investissement, au-delà de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement, la plus grande partie des recettes réelles est le recours à l'emprunt, puis les subventions, le FCTVA et la récupération de la TVA.

d. Les communes, communes nouvelles, communautés de communes et communauté d'agglomération

Le SYDER est un syndicat mixte fermé puisqu'il regroupe des communes mais aussi des EPCI. Il œuvre au quotidien pour le service public de distribution locale d'énergie. Étant autorité organisatrice de la distribution d'énergie, il est propriétaire des réseaux de distribution publique et maître d'ouvrage des travaux de type dissimulation et aménagement des réseaux électriques pour le compte des communes du Rhône. Elles ont l'obligation de transférer cette compétence au SYDER.

Le syndicat se diversifie, à la demande des communes, pour répondre aux nouveaux enjeux territoriaux. Il a ainsi développé d'autres compétences et propose d'exercer pour elles de manière optionnelle les autres compétences suivantes :

- Gaz
- Éclairage Public
- Chaufferies publiques au bois
- Panneaux photovoltaïques
- IRVE (Infrastructure de Recharges de Véhicules Électriques et hybride)

Chacun de ces secteurs spécifiques nécessitent des experts, qui sont répartis en interne par directions et services.

Les communes nouvelles du Département du Rhône depuis 2013 :

- **Saint Germain Nuelles**, le 1^{er} janvier 2013, en lieu et place des communes de Nuelles et de Saint-Germain-sur-l'Arbresle
- **Thizy les Bourgs**, le 1^{er} janvier 2013, en lieu et place des communes de Bourg-de-Thizy, Thizy, La Chapelle-de-Mardore, Mardore, Marnand
- **Vaugneray**, le 1^{er} janvier 2015, en lieu et place des communes de Vaugneray et de Saint-Laurent-de-Vaux
- **Cours**, le 1^{er} janvier 2016, en lieu et place des communes de Cours-la-Ville, Thel et Pont-Trambouze
- **Porte des Pierres Dorées**, le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communes de Pouilly le Monial et Liergues
- **Val d'Oingt**, le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communes de Oingt, Saint Laurent d'Oingt et Le Bois d'Oingt
- **Chabanière**, le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communes de Saint Sorlin, Saint Didier sous Riverie et Saint Maurice sur Dargoire
- **Beauvallon**, le 1^{er} janvier 2018, en lieu et place des communes de Chassagny, Saint Jean de Touslas et Saint Andéol le Château
- **Porte des Pierres Dorées**, le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place des communes de Porte des Pierres Dorées et Jarnioux
- **Deux-Grosnes**, le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place de Monsols, Avenas, Ouroux, Saint Christophe le Montagne, Saint Jacques des Arrêts, Saint Mamert, Trades
- **Belleville en Beaujolais**, le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place de Belleville et Saint Jean d'Ardières
- **Vindry sur Turdine**, le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place de Pontcharra sur Turdine, Saint Loup, Dareizé et Les Olmes

Ainsi au 31 octobre 2022, le territoire du Rhône compte précisément **200 communes**.

Les Communautés de communes (CC) et communautés d'agglomération (CA) du Département du Rhône sont :

- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)
- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu (Vienne Condrieu Agglo) – 12 communes sont sur le territoire du Département du Rhône, 18 sur celui de l'Isère
- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)
- Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB)
- Communauté de Communes de l'Est lyonnais (CCEL)
- Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)
- Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)
- Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)
- Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)
- Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

S'en suit, en annexe 1, la liste complète des communes et EPCI adhérents du SYDER au 31 octobre 2022, ainsi que la répartition des transmissions de compétences électricité, gaz, Éclairage Public (EP), réseau de chaleur, photovoltaïque et bornes IRVE.

Il est rappelé qu'une commune ne peut déléguer deux fois une même compétence à des entités différentes et que le transfert de compétence emporte l'exclusivité.

e. Le réseau électrique en détail

Le SYDER est historiquement l'organisme public chargé de l'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire du Rhône. Il exerce cette compétence auprès de deux EPCI et 200 communes du département, soit près de 400 000 habitants.

À ce titre, le SYDER assume toutes les obligations relatives à la propriété du réseau public de distribution électrique.

En tant que propriétaire des réseaux de distribution d'électricité sur son territoire, le SYDER **négoce et supervise les contrats de concession** conclus avec ENEDIS et EDF. Il **assure le contrôle de la bonne application du cahier des charges de concession** et de la **qualité du service public**.

Le SYDER réalise des travaux **d'extension**, de **renforcement**, de **sécurisation** (suppression de fils nus) et de dissimulation des réseaux électriques. Il veille aussi à **l'entretien** des installations électriques et à l'aménagement esthétique des réseaux.

Plusieurs typologies de travaux préservent la bonne qualité des réseaux électriques de la concession du SYDER :

- Renforcements

36 dossiers de renforcement de réseau (augmentation de la capacité du réseau, implantation de nouveaux postes de transformation, etc.) ont été réceptionnés durant l'année 2022 (à la date du 15 octobre), pour un montant estimé à 513 118,03 €.

- Extensions

47 dossiers d'extensions du réseau de distribution public d'électricité ont été réceptionnés durant l'année 2022 (à la date du 15 octobre), pour un montant estimé à 242 564,77 €.

- Dissimulations

25 chantiers de dissimulation coordonnée des réseaux (enfouissement des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication), ont été réceptionnés durant l'année 2022 (à la date du 15 octobre), pour un montant estimé à 3 567 233,84 €.

- Sécurisation

13 dossiers de sécurisation du réseau (remplacement des vieux câbles dits « nus », sensibles aux aléas climatiques, par des réseaux torsadé, isolés, plus robustes) ont été réceptionnés durant l'année 2022 (à la date du 15 octobre), pour un montant estimé à 180 346,65 €.

- Dossier spéciaux

Sur les 11 dossiers spécifiques « Intempéries » ouverts en 2021, **3 ont d'ores et déjà été réceptionnés** en 2022. Ces dossiers sont réalisés grâce à des financements exceptionnels permettant au SYDER de renforcer durablement des réseaux qui avaient été impactés par des événements climatiques majeurs en fin 2019.

Les chiffres des dossiers indiqués ci-dessus correspondent aux dossiers réceptionnés en 2022 (c'est-à-dire terminés en 2022, et non le nombre de dossiers ouverts/en cours). Certains dossiers réceptionnés avaient été initiés il y a un ou deux ans. A l'inverse, un dossier ouvert cette année, peut mettre 2 à 3 ans pour être terminé et soldé.

Chaque année, le SYDER, territoire d'énergie du Rhône, contribue à l'aménagement du territoire. Il alimente en électricité les communes adhérentes et leurs habitants en veillant à l'amélioration du service public rendu.

RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES COMMUNES RURALES/URBAINES, ENTRE LE SYDER ET ENEDIS

Le cahier des charges de concession qui lie le SYDER et ENEDIS décrit précisément la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les deux parties, avec une distinction entre les communes rurales et urbaines. Il est à noter que les communes rurales sont les communes de moins de 2 000 habitants qui se situent dans une aire urbaine de moins de 5 000 habitants et plus.

- Toutes les **communes de plus de 5 000 habitants sont considérées comme urbaines**. Une dérogation existe entre ces deux seuils et fait l'objet d'une demande effectuée tous les 6 ans par le SYDER, auprès du Préfet, en collaboration avec ENEDIS. Pour 2020, l'arrêté préfectoral avait arrêté en 2014 la répartition des communes urbaines et rurales.
- Pour les **communes rurales**, le SYDER est maître d'ouvrage de la plupart des travaux électriques, sauf les renforcements HTA (Haute Tension Aérienne). Pour les **communes dites urbaines**, ENEDIS est maître d'ouvrage sur la partie travaux électriques.

Pour toutes les communes et pour tous les projets, le SYDER, lorsqu'ENEDIS est maître d'ouvrage, apporte son aide et son expertise en matière de contrôle pour vérifier les devis du concessionnaire ou assister les adhérents dans toutes les relations avec ce dernier.

Quelques chiffres importants (année 2021) :

La compétence d'électricité comprend :

- 6 014 km de réseau BT (Basse Tension), 4 112 km de réseaux HTA et 6 086 postes de transformation (nombre de postes HTA/BT).
- 225 898 clients consommateurs
- 2 426 GWh d'énergie acheminée

f. Le réseau gaz en détail

Le SYDER organise le service public de la distribution de gaz, par délégation de compétence optionnelle. Le SYDER compte 86 communes adhérentes.

Le SYDER a concédé à GRDF la gestion et l'exploitation du réseau de distribution de gaz par contrat de concession. Les agents du service de contrôle des concessions assurent le suivi technique, clientèle du service ainsi que la gestion comptable de l'ensemble du patrimoine. A cet effet, quatre personnes sont habilités au SYDER en 2022.

LA CONCESSION GAZ

2020 fût le démarrage des négociations pour renouveler le contrat de concession historique, signé en 1997 pour une durée de 25 ans. **Le contrat est arrivé à échéance en juin 2022 et pour l'instant, les négociations n'ont pas abouti.**

Le SYDER dispose d'une équipe d'experts techniques, comptables, financiers et juridiques pour défendre les intérêts des usagers. Il veille à l'intégration la transition énergétique dans le nouveau contrat qui doit nous lier pour plusieurs années.

Depuis 2015, les éléments communiqués par GRDF ne sont plus constitutifs d'un « compte d'exploitation » mais d'un « compte de régulation ». Cette présentation inclue la rémunération des fonds propres dans les charges liées aux investissements sur les biens concédés. Le concessionnaire affiche ainsi en charge les enveloppes financières que lui alloue la commission de régulation de l'énergie (CRE) pour réaliser des investissements sur la concession du SYDER.

Dès lors, le solde du compte de régulation ne reflète pas le résultat de la concession, du fait qu'il soit sous-estimé.

L'objectif du SYDER est de signer un nouveau contrat de concession qui ne dessert ni ses intérêts, ni celui de ses communes.

S'ENGAGER SUR LA VOIE DU GAZ VERT

Des pistes d'évolution pour le système français gazier sont à l'étude dans la perspective de parvenir à 100 % de gaz renouvelable à partir de 2050.

3 filières de production sont privilégiées :

- La méthanisation

Transformation de matière organique en méthane (biogaz) par un procédé de fermentation.

La méthanisation concerne plus particulièrement les déchets organiques riches en eau et à fort pouvoir de fermentation (ordures ménagères, boues de station d'épuration, graisses et matières de vidange, certains déchets des industries agroalimentaires, certains déchets agricoles).

Dans le cadre de TEARA, le SYDER a participé au groupe de travail méthanisation qui s'est réuni le 28 avril 2020.

- La pyrogazéification

Production d'un gaz de synthèse à partir de bois chauffé.

- Le « power to gas »

Stockage d'électricité d'origine renouvelable sous forme de gaz par électrolyse de l'eau.

Ce développement massif de gaz renouvelable pourrait contribuer à renforcer l'indépendance énergétique de la France, le gaz consommé aujourd'hui étant importé dans sa quasi-totalité.

Le SYDER réfléchit également à ces sujets notamment sur celui de la méthanisation toujours dans l'optique de s'inscrire dans le programme de transition écologique soutenu par la France.

g. Les infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides

Avec **72 bornes installées** (au 31 octobre 2022) depuis le lancement de ce service, les infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides (IRVE) connaissent un fort développement sur le territoire rhodanien. En effet, ce sont 50 communes et 2 communautés de communes qui ont transféré leur compétence pour une mobilité plus verte.

Depuis 2019, le SYDER propose d'assurer, pour le compte des communes et des communautés de communes et d'agglomération qui lui ont transféré la compétence, le développement, l'exploitation et la maintenance du parc de bornes actuelles et à venir.

IZIVIA et SERPOLLET accompagnent le SYDER à chaque projet pour garantir aux communes une réussite totale des projets confiés.

- IZIVIA est une filiale à 100% d'EDF. Elle est propriétaire et exploitant de l'un des réseaux de bornes de charge rapide présents sur les autoroutes françaises, pour les véhicules électriques.
- SERPOLLET possède un savoir-faire de 140 ans dans le domaine des travaux publics et développe ses compétences dans la création des réseaux d'énergie, aériens et souterrains avec l'électrification, l'éclairage public, la mise en lumière et les réseaux gaz.

On compte, au 31 octobre 2022, **139 points de charges ouverts au public sur le territoire rhodanien** (96 prises de charges pour 48 bornes en exploitation).

Le réseau a continué de se développer à un rythme soutenu avec des conditions financières qui soutiennent cet accroissement. En effet, le SYDER propose, aux communes souhaitant installer des bornes, un montage financier incluant un abattement identique à celui proposé pour les autres typologies de travaux soit 50 % en 2022.

Toutes les bornes installées sont disponibles 24h/24 et 7j/7 à tout utilisateur qu'il soit résident d'une commune du territoire du SYDER, abonné ou non à IZIVIA ou simplement de passage.

Pour les communes ne reversant pas la taxe communale sur l'électricité au SYDER, le taux d'aide est de 15% et non pas de 50%.

Le Comité Syndical du 27 novembre 2018 a fixé les tarifs applicables aux utilisateurs des bornes du réseau SYDER. À noter que les bornes de recharges sont accessibles gratuitement pour les véhicules des services techniques des communes adhérentes qui en font la demande (sous réserve de disposer d'un badge fourni par le SYDER). Seules les consommations d'électricité de la borne sont refacturées à la commune.

LES TARIFS PROPOSÉS (au 31 octobre 2022)

3 tarifs sont possibles afin de recharger un véhicule électrique sur les bornes :

- **AVEC LE BADGE SYDER**

Recharge sur borne de 22 kVA - 0,24€/kWh

Recharge sur borne de 43 à 50 kVA (rapide) - 0,34€/kWh

Renouvellement du forfait à l'échéance 10 €/an

Ce badge ne sera délivré qu'aux habitants des communes adhérentes au SYDER sur présentation de pièces justificatives. Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site www.izivia.fr et mentionner le code d'inscription IRVE69. Ce badge permet également de recharger son véhicule électrique sur les bornes IZIVIA de France mais avec un tarif préférentiel sur les bornes SYDER.

- **AVEC LE BADGE IZIVIA**

Recharge sur borne de 22 kVA - 0,34€/kWh

Recharge sur borne de 43 à 50 kVA - 0,44€/kWh

Ce badge est disponible via le site Internet d'IZIVIA.

- **POUR LES NON ABONNÉS**

Recharge sur borne de 22 kVA - 0,44€/kWh

Recharge sur borne de 43 à 50 kVA - 0,54€/kWh

Pour les personnes ne disposant d'aucun abonnement, il suffira simplement de flasher le QR Code sur la borne et de se laisser guider par l'application.

Convention d'interopérabilité avec GIREVE

Par délibération du Comité syndical n° CS_2021_055 du 22 juin 2021, les délégués ont autorisé le Président à signer une convention avec GIREVE pour rendre les bornes IRVE interopérables avec les opérateurs de mobilité. Cette interopérabilité des bornes du SYDER correspond à une obligation réglementaire à laquelle le SYDER devait se conformer. De plus, il s'agit d'une des conditions nécessaires pour l'obtention des primes ADVENIR.

Le SYDER a donné mandat à IZIVIA, son opérateur de mobilité en charge de l'exploitation du réseau de bornes IRVE syndical pour accomplir les formalités administratives avec la plateforme d'interopérabilité GIREVE.

Jusqu'à présent, seuls les utilisateurs de badges IZIVIA pouvaient se charger directement sur les bornes du SYDER.

Depuis le 3 septembre 2021, les opérateurs de mobilité qui le souhaitent peuvent signer gratuitement des accords d'itinérance avec le SYDER afin que leurs badges de paiement soient utilisables sur les bornes du SYDER.

Au 31 octobre 2022, les 24 opérateurs de mobilité (ci-dessous) toutes nationalités confondues ont signé des accords d'itinérance avec le SYDER :

ZE-WATT (<i>opérateur français</i>)	Freshmile Services (<i>opérateur français</i>)
Trafineo GmbH	Muvext-Lda
Bouygues Energie et Service	CEO
Has.to.be GmbH	WattzHub
The New Motion B.V	Robert Bosch GmbH – Business Unit Connected Mobility Solutions
Threeforce B.V	CHARGEMAP (<i>opérateur français</i>)
Kiwhi Pass Solutions	Charge4Europe GmbH
Digital Charging Solutions GmbH	Electromaps S.L.
TanQyou	Zeborne (<i>opérateur français</i>)
BE:MO	Maingau
EnBW mobility + AG & Co. KG	ULYS MOBILITIES SERVICES
Optimile	Route220 S.R.L.

Les bornes SYDER sont présentes sur le site data.gouv.fr, plateforme nationale qui recense l'ensemble des bornes en exploitation sur le territoire national. Elles sont également présentes sur la plateforme GIREVE qui permet d'assurer un lien entre les opérateurs.

Elles sont également visibles sur le site d'IZIVIA. Le site CHARGEMAP étant avant tout un site collaboratif, la majorité des bornes IRVE du SYDER sont déjà présentes sur le site CHARGEMAP. Cependant, les indications relatives aux bornes ont été renseignées par les utilisateurs. Il peut donc manquer certaines informations.

h. Le réseau de chaleur

Depuis 2009, le SYDER propose à ses communes adhérentes une compétence optionnelle : la production et la distribution publique de chaleur. A ce jour, 31 communes du territoire ont choisi de transférer cette compétence au SYDER.

Pour permettre le plein exercice de cette compétence, le SYDER s'est doté de la régie « SYDER Chaleur » à autonomie financière. Elle permet au Syndicat d'acquérir, d'aménager, et d'exploiter des installations de production de chaleur pour le compte des communes adhérentes. Cette régie SYDER Chaleur porte l'activité de construction et d'exploitation des chaufferies et réseaux publics de production et distribution de chaleur bois. En tant que tiers de confiance, le SYDER se charge d'étudier, d'accompagner le montage juridique, administratif et financier des projets. Pour les communes qui lui ont transféré cette compétence, il réalise et installe des chaufferies publiques de moyenne puissance, par exemple au bois déchiqueté ou granulés (selon les projets) et en assure aussi l'exploitation et la maintenance. En outre, le SYDER est entièrement responsable de l'exploitation de ses chaufferies et vend la chaleur aux abonnés sur une période de 20 ans.

A ce jour, dans le cadre de sa Régie chaleur, le SYDER exploite 12 chaufferies bois et 9 réseaux de chaleur.

Les chaufferies bois permettent aux communes de baisser considérablement leur facture énergétique car le bois est le moyen de chauffage le plus économique puisqu'il est environ deux fois moins cher que le gaz naturel et quasiment trois fois moins cher que le fioul.

L'expertise acquise par le SYDER en matière de construction et d'exploitation de chaufferies publiques au bois est désormais connue et reconnue.

A la vue des nombreux projets actuellement à l'étude ou à l'étape de réalisation plus ou moins avancée, les prochaines années s'annoncent denses.

LA RÉGIE CHALEUR EN CHIFFRES (données de 2022)

- 12 chaufferies bois énergie
- 61 sous-stations
- 2 847 kW de Puissance bois installée
- Combustibles : plaquettes forestières ou granulés
- 2 081 856 € HT de construction, avec 757 811 € de subventions perçues
- 599 972 € HT de vente de chaleur

Ville	Nombre sous stations	Puissance	Combustible
LONGES	3	200 kW	Plaquettes forestières
VAUX EN BEAUJOLAIX	1	120 kW	Granulés bois
PROPIERES	1	112 kW	Granulés bois
LARAJASSE	11	550 kW	Plaquettes forestières
DEUX GROSNES	3	300 kW	Plaquettes forestières
LONGESSAIGNE	5	165 kW	Plaquettes forestières
CHENAS	2	130 kW	Granulés bois
RONTALON	5	128 kW	Bois + fioul
RONNO	8	120 kW	Plaquettes forestières
ST MARTIN EN HAUT	16	1600 kW	Bois + fioul
ST LAURENT D AGNY	2	90 kW	Granulés bois
COLOMBIER SAUGNIEU	4	200 kW	Granulés bois

Ce type d'installation permet également de **réduire significativement les émissions de CO₂**.

Les chaufferies bois présentent des atouts considérables pour le territoire car elles permettent de :

- Valoriser la ressource en bois local
- Dynamiser le développement économique et le bassin d'emploi local
- Améliorer le bilan carbone
- Réduire la facture énergétique

i. Le photovoltaïque

Depuis le développement de cette activité en 2016, les demandes d'installations de panneaux photovoltaïques n'ont cessé de progresser.

Le SYDER développe, au bénéfice de ses communes, ce savoir-faire sur les bâtiments publics dans la démarche volontariste des territoires à énergies positives pour la croissance verte (TEPCV).

4 nouvelles installations ont été mises en service en 2022 pour une puissance de 187,5 kWc, avec un revenu attendu à 22 265 € par an.

Un grand nombre de projets photovoltaïques portés, en concertation avec des partenaires privés et publics, pour développer des installations sur des bâtiments verront le jour dans l'année ou celles à venir. Afin d'accompagner ses communes adhérentes qui souhaitent réaliser des projets photovoltaïques et d'encourager le développement de l'énergie solaire sur le territoire, le SYDER peut intervenir autour du / de :

- Financement
- Maîtrise d'ouvrage
- Exploitation
- Maintenance

A ce jour, 48 installations photovoltaïques ont déjà été mises en service par le SYDER pour une puissance de 1,35 MWc. La production d'électricité en 2022 par l'ensemble de ces installations est estimée à 1,44 Giga Wh et correspond à la consommation de 300 foyers. A fin septembre 2022 et ce depuis la mise en service de chacune des installations, la production réelle est supérieure à 11,4% par rapport au prévisionnel.

Il est à noter que les communes qui ont mis leurs toitures à disposition du SYDER pour la réalisation d'une installation photovoltaïque peuvent en devenir propriétaire au bout de 20 ans si elles le souhaitent.

L'installation de la salle des fêtes de Saint Pierre la Palud, est une opération à mettre particulièrement en lumière, car l'ajout de panneaux photovoltaïques s'est effectué en même temps que l'isolation de la toiture ce qui rend encore plus vertueux cette réalisation. La couverture devait être renouvelée. L'isolation par l'intérieur n'était pas possible car il y avait la volonté de mettre à nu la charpente de la salle des fêtes. Seule une isolation par l'extérieur était possible. Il était donc impératif qu'elle s'effectue avant la mise en œuvre des panneaux. C'est un chantier global qui a été conduit avec le changement des tuiles (Nord et Sud), une isolation très performante par l'extérieur (Nord et Sud), et l'installation photovoltaïque intégrée à la place des tuiles (Sud). Le coefficient d'isolation a un R=6, la puissance de l'installation photovoltaïque à une puissance de 36 kWc et devrait produire 42 000 kWh/an soit la consommation de 9 foyers.



POURQUOI OPTER POUR DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

En optant pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans une commune, cela permettra :

- De produire de l'électricité localement donc de consommer de l'électricité locale,
- D'aider le territoire à atteindre ses objectifs (TEPOS, CTE, PCAET...),
- De limiter les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le réchauffement climatique,
- De procurer au territoire un réel avantage économique grâce à la compétitivité des énergies renouvelables face aux énergies traditionnelles,
- D'accompagner la transition énergétique,
- De créer de l'emploi non délocalisé,
- D'utiliser l'énergie gratuite du soleil.

Quelques informations complémentaires :

- Les panneaux photovoltaïques ont une durée de vie de près de 35-40 ans.
- Les panneaux dits "cristallins" utilisés par le SYDER ne contiennent pas de matériaux toxiques pour l'environnement.
- Les panneaux photovoltaïques se recyclent en France.
- Les panneaux photovoltaïques consomment moins d'électricité que ce qu'ils n'en produisent sur leur durée de vie (2 à 3 ans de production pour couvrir les besoins nécessaires à construction).
- Les panneaux photovoltaïques ne contiennent pas de terres rares, groupe de métaux dont l'extraction et le raffinage rejettent de nombreux éléments toxiques pour l'environnement.

j. L'éclairage public

Compétence optionnelle proposée par le SYDER, l'éclairage public concerne aujourd'hui 195 communes adhérentes, 75 000 points lumineux et 4 500 armoires de commande dans le parc. À ce titre, le SYDER exerce les devoirs et responsabilités liés à l'investissement, à l'exploitation et à la maintenance des équipements, ainsi que l'alimentation en énergie.

QUE COMPREND CETTE COMPÉTENCE PROPOSÉE PAR LE SYDER ?

Transférer cette compétence au SYDER permet aux communes de déléguer :

- Le remplacement systématique des sources lumineuses

Le marché de maintenance mis en place par le SYDER prévoit une revue complète des installations présentes sur les communes, et un remplacement systématique des sources tous les 4 ans

- Des interventions de maintenance

Les communes ont choisi dans la quasi-totalité d'opter pour un contrat de maintenant qui inclue une visite périodique trimestrielle, une détection préalable des pannes (faite de nuit), une intervention de réparation de défaut faite sous 7 jours. Les communes peuvent également réaliser sur demande des interventions complémentaires auprès du SYDER qui intervient selon le degré d'urgence.

Le marché de suivi de l'exploitation de l'éclairage public :

- *AVIS TECHNIQUES :*

Cette mission consiste en la validation technique de tous les projets de travaux de toutes natures.

On distingue deux grandes sortes de projets :

- Projet d'étude technique (Travaux d'investissement)
- Petits travaux liés à la maintenance (Basé sur la nomenclature SYREF)

- *AVIS SUR DOSSIERS D'INTERVENTION ULTÉRIEURE SUR L'OUVRAGE (DIUO) :*

Cette mission consiste en la validation technique de tous les DIUO.

On distingue deux grandes sortes de récolement :

- Récolements de travaux neufs (Travaux d'investissement)
- Récolements de petits travaux liés à la maintenance (Basé sur la nomenclature SYREF)

- *AUDITS DE TERRAIN :* (travaux d'investissement et prestation de maintenance)

Cette mission consiste en la supervision de toutes les activités liées à la maintenance des ouvrages du SYDER.

- *RÉPONSES AUX OPÉRATEURS INTERVENANT SUR LA VOIRIE :*

Cette mission consiste en la réponse à l'ensemble des pétitionnaires DT (Déclaration de projets de Travaux), DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), DT DICT conjointe et ATU (Avis de Travaux Urgents) aux abords de l'ensemble des ouvrages Éclairage Public du parc du SYDER.

- *ANALYSE SUR LOTISSEMENTS AVANT RÉTROCESSION :*

Cette mission consiste en la validation technique de toutes les futures rétrocessions d'ouvrages dans le giron d'exploitation du SYDER.

- *AUDIT DE MAINTENANCE :*

Cette mission consiste en la supervision de toutes les activités liées à la maintenance des ouvrages du SYDER.

III. Les enjeux et objectifs environnementaux et sociaux

a. Augmentation du coût de l'énergie

Depuis la fin de l'année 2021, les collectivités doivent faire face à une flambée des prix de l'énergie obligeant certaines d'entre elles à fermer des bâtiments publics trop énergivores, à augmenter leur fiscalité ou encore à couper certaines dépenses de leur budget. Pour les soulager, l'État a mis en place un certain nombre de mesures comme le « bouclier tarifaire » pour les communes qui peuvent disposer du Tarif Réglementé de vente (TRV) ou encore l'offre de marché *via* le dispositif de l'ARENH. Toutefois, ces mesures d'accompagnement n'ont pas vocation à durer dans le temps puisque le bouclier tarifaire prendra fin au 13 février 2023 tandis que le tarif exceptionnel du dispositif ARENH ne concerne pour l'instant que la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022. En outre, le conflit russo-ukrainien a aggravé cette accélération et amplification des prix de l'énergie. En effet, on estime que ces hausses vont atteindre entre 30% et 50% pour l'électricité et le gaz dans les mois à venir. A ce titre, la FNCCR et les syndicats d'énergie, en tant que porte-parole des AODE ont exprimé au Président de la République, dans un courrier en date du 8 février 2022, leurs inquiétudes quant à la hausse du prix des gaz et de l'électricité.

b. Réduction de la consommation énergétique

En raison du caractère limité des ressources, l'impact de la « consommation d'énergie » est lui-même pertinent. En effet, il est évident que l'impact sur l'environnement global est d'autant plus important que l'est la consommation d'énergie produite à partir de ressources limitées. De plus, une réduction de la consommation énergétique entraîne une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour les communes et communautés de communes, notamment du fait de la forte augmentation du coût de l'électricité.

En outre, l'utilisation de différentes formes d'énergie aura également un impact. Par exemple, la consommation de ressources fossiles augmentera l'impact de "l'effet de serre supplémentaire". De manière générale, chaque impact environnemental dépend de la ou des sources d'énergie utilisées, et donc aussi du mix énergétique.

c. Favoriser les énergies renouvelables

Parallèlement à cette crise énergétique, l'urgence environnementale nous impose un changement de paradigme nous obligeant à tendre impérativement vers de nouvelles pratiques énergétiques plus responsables et plus sobres.

La loi vise à favoriser le développement des énergies renouvelables, diversifier la production française et renforcer son indépendance énergétique. Elle valorise les ressources (solaire, éolien, hydraulique, océan, biomasse, biocarburants, récupération de chaleur, géothermie...) et développe des financements innovants dans les filières industrielles concernées en soutenant la modernisation des énergies renouvelables, en lançant de nouveaux appels d'offres et en mettant en place des financements innovants.

Aujourd'hui, 77% de l'énergie produite dans le monde est d'origine fossile. Or, les énergies fossiles sont les plus polluantes en termes d'émissions de CO₂ mais également les plus coûteuses car leurs stocks sont limités. Dès lors, il est indispensable de développer de nouvelles formes d'énergie à la fois plus vertueuses écologiquement, plus résilientes mais également plus économiques comme les énergies renouvelables (EnR).

C'est dans cette perspective que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit de porter la part des énergies renouvelables à plus de 33% de la consommation finale brute d'énergie en France d'ici 2030.

d. Réduction de l'émission de gaz à effet de serre

La Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen ont conclu un accord intérimaire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport au niveau observé en 1990. Cet objectif intermédiaire devrait permettre à l'UE d'atteindre le changement climatique et d'atteindre la neutralité d'ici 2050, ce qui est le principal défi du Pacte vert pour l'Europe présenté par la Commission européenne en décembre 2019. Ce seuil de 40 % est calculé en valeur nette, il inclut donc les forêts et les puits de carbone qui absorbent une partie de l'océan de gaz à effet de serre.

e. Accompagner la transition énergétique

Face à ces enjeux environnementaux et économiques, le SYDER, acteur public incontournable des enjeux énergétiques sur le territoire rhodanien, propose **un certain nombre de solutions concrètes** à ses communes adhérentes à la fois pour **faire face à ces dépenses inhabituelles** mais également en les invitant à se doter de **solutions énergétiques moins consommatrices et plus vertueuses écologiquement**.

Véritable tiers de confiance des communes adhérentes sur les questions énergétiques, le SYDER s'évertue à développer des **initiatives adaptées aux besoins et demandes** de chacune des collectivités partenaires qui leur permettra de :

- **Maitriser leurs budgets énergétiques**
- **Les accompagner dans la voie de la transition environnementale.**

La transition énergétique s'appuie sur six grands objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à l'objectif européen de baisse de 40 % de ces émissions en 2030 (par rapport à la référence 1990).
- diminuer de 30 % notre consommation d'énergies fossiles en 2030.
- ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité en 2025 (actuellement 67% en 2021).
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.
- diviser par deux notre consommation finale d'énergie d'ici à 2050 par rapport à 2012.
- diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050.

Dans les territoires

La construction neuve de bâtiments publics en termes d'énergie et d'environnement, cherche à être la plus positive. Les bâtiments à énergie positive génèrent au moins autant d'énergie qu'ils consomment d'énergie renouvelable. Il est désormais possible pour les collectivités d'exiger des bâtiments neufs qu'ils répondent à des normes plus strictes que réglementaires, intégrant notamment les énergies renouvelables. Cette disposition est applicable dès à présent par les collectivités qui le souhaitent.

- ➔ En bref, la transition énergétique c'est :
- consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique)
 - produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets) ;
 - faire progresser la société avec des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) ;
 - créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

f. Déposer des Certificats d'économie d'énergie

Le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) peut apporter une aide financière pour tout diagnostic conduisant à des travaux de rénovation. Le but des certificats d'économie d'énergie est d'encourager les fournisseurs d'énergie à promouvoir les économies d'énergie auprès de leurs clients. Ces fournisseurs sont obligés d'économiser de l'énergie, et ils peuvent utiliser plusieurs méthodes :

- économiser de l'argent sur leur propre équipement,
- encourager leurs clients par une sensibilisation ou une aide financière, et même
- acheter des certificats énergétiques pour les revendre sur le marché.

Toute personne physique ou morale (association, collectivité, entreprise, etc.) qui économise de l'énergie obtiendra un certain nombre de certificats basés sur les kilowattheures économisés et pourra les revendre à ces fournisseurs.

Les CEE sont comptabilisés en kWh CUMAC d'énergie finale économisée.

Dans la pratique cela revient à imaginer ce qui aurait été consommé si les actions n'avaient pas été entreprises.

Contexte

Chaque non obligé (qui n'est pas tenu de réaliser des économies d'énergie) peut réaliser un dépôt dérogatoire par an, c'est-à-dire déposer un volume inférieur à 50 GWh Cumac sur le registre national des certificats d'économies d'énergie.

Pour contourner cette limite, et pouvoir déposer des CEE tout au long de l'année, les syndicats du réseau TEARA s'organisent pour déposer à tour de rôle les CEE de chacun, que ce soit sur leur patrimoine propre, comme l'éclairage public, ou en regroupement pour leurs communes.

En octobre 2021, les syndicats membres du réseau TEARA ont proposé au SYDER d'intégrer le regroupement en 2022, afin de pouvoir réaliser un dépôt supplémentaire.

IV. Les démarches au sein du SYDER en 2022

a. Énergie

Sur l'aspect énergétique, le SYDER a renforcé ses compétences en 2022 avec le recrutement de plusieurs personnes aux postes suivants :

- Une chargée de communication (2022)
- Un chef de service maintenance Éclairage Public (2022)
- Un directeur de la régie chaleur (2022)
- Un technicien méthodes de la régie chaleur (2022)
- Un chargé de mission en systèmes d'informations géographiques (2022)
- Un conseiller solaire photovoltaïque et éolien (2022)
- Une assistante administrative et financière (2022)
- Un technicien au service maintenance Éclairage Public (2022)
- Un responsable des systèmes d'information (2022)

L'objectif de ces recrutements vise à renforcer et développer les domaines d'activités et compétences du SYDER pour accompagner au mieux ses communes partenaires dans leurs choix énergétiques.

Et pour continuer sur cette lancée, le SYDER est en recherche active de conseillers éolien et photovoltaïque, ainsi que le personnel pour mettre en place un bureau d'études.

b. Collecte des déchets

Depuis l'été 2021, une collecte bimensuelle des déchets est effectuée par la société ELISE. Engagé dans une démarche pionnière et différente depuis 1997 le réseau ELISE participe activement à la Protection de l'Environnement tout en créant des emplois pérennes et locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap (sourdes et/ou malentendantes).

Le SYDER a mis en place un roulement pour que tous les agents participent au remplissage des bacs de tri :

- Bac gris : papier
- Bac jaune : bouteilles plastiques
- Bac vert : canettes en aluminium

L'objectif de cette récolte est de permettre, en plus de montrer l'exemple, une réduction d'émission de gaz à effet de serre puisque les déchets récoltés suivent un processus de recyclage et non d'incinération.

Ainsi, de janvier à septembre 2022, a pu être récupéré la quantité suivante de déchets recyclables :

Déchets collectés	Quantité (kg)
Bouteilles plastique	13
Canettes	2,5
Gobelets Cartons	0
Gobelets plastique	1,5
Papier	1624
Total général	1641

En comparaison avec l'année précédente, nous avons recyclé légèrement plus, hormis le papier qui était principalement issu de la numérisation des anciens documents administratifs.

Ce recyclage a permis de faire les économies suivantes :

- 37 350 litres d'eau soit l'équivalent de 530 douches.
- 8,3 MWh soit l'équivalent de 100 000 heures de fonctionnement d'un ordinateur.
- 535 kg de CO2 soit 225 trajets Lille-Bordeaux aller/retour en TGV.
- 28 arbres de sauvés.

Pour l'année prochaine, afin d'améliorer le recyclage de nos déchets, il est envisagé de mettre en place un recyclage de bouteilles en verre, ainsi que des emballages plastiques.

Le SYDER s'est aussi engagé à utiliser des de la vaisselle réutilisable : brocs à eau ou bouteille thermos à la place des bouteilles en plastique, mugs, tasses et verres lavables.

c. Les nouveaux locaux du SYDER

Après avoir passé près de 8 mois dans des locaux temporaires, le SYDER est de nouveau installé depuis fin juin au 61 chemin du Moulin Carron dans des nouveaux bureaux réagencés.

Si l'un des objectifs de cette rénovation était de redonner un souffle nouveau aux locaux du SYDER, il s'agissait surtout de réorganiser les espaces et de les adapter aux nouvelles façons de travailler – plus collaboratives.

En plus d'avoir remis à neuf ses locaux, le SYDER a tenu à utiliser exclusivement des matériaux bio sourcés, respectueux de l'environnement. Cela poursuit la démarche de développement durable dans laquelle le SYDER est engagé depuis plusieurs années maintenant. Ces matériaux permettent également d'avoir une meilleure isolation phonique et acoustique, permettant aux agents de travailler tous ensemble dans un confort étudié. La structure du bâtiment extérieure n'ayant pas pu être modifiée, le SYDER a porté ce sont sur les cloisons, le revêtement du sol, les plafonds et le mobilier que une attention particulière à leur provenance, à leur qualité et à leur impact environnemental.

De plus, avec le nouvel matériel, et pour éviter un gaspillage et une surconsommation des mobiliers, le SYDER a tenu à revendre et à donner certain de ces anciens équipements. Voici ce qui a été vendu suite au réaménagement des nouveaux locaux :

- 21 chaises à roulettes
- 19 armoires basses
- 12 caissons
- 10 tables pliantes
- 2 porte manteaux
- 3 tables rectangulaires grises
- 1 grande table de réception
- 23 armoires hautes
- 2 tables de cuisine
- 5 bureaux

Le montant total de ces ventes s'élève à 2 977 €.

d. La part de l'informatique dans les économies

Les économies d'énergie se font également au niveau de la structure interne du SYDER en particulier via le service informatique, qui a un rôle important dans le bon fonctionnement des équipements énergivores.

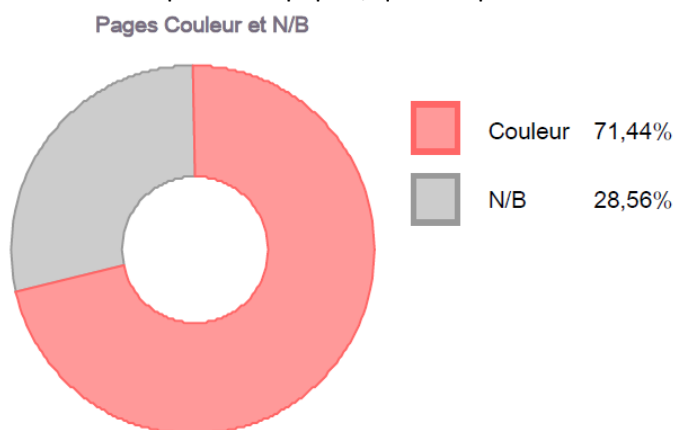
C'est pourquoi cette année, nous mentionnons les actions réalisées par ce service à l'attention des agents en matière de sobriété numérique et d'amélioration de la fiabilité des équipements informatiques.

En 2022, le service informatique a favorisé l'utilisation de logiciels gratuits, comme Linux ou encore l'utilisation d'un nouveau VPN mis en place en septembre de cette année, tout en veillant à améliorer la qualité de nos logiciels, dont la mémoire de nos serveurs et la rapidité de notre réseau internet.

Au cours du déménagement du SYDER, le service informatique a tenu à ce que nous récupérions le maximum de nos équipements numériques afin de réduire la surconsommation. Même si le budget de l'informatique le permettrait, il n'est pas nécessaire de changer régulièrement d'ordinateur, d'écran ou de téléphone afin d'avoir la version la plus récente alors que la précédente est amenée à fonctionner encore plusieurs années.

Cette année nous avons également pu donner les chiffres sur la quantité d'impression papier par les agents du SYDER. Cela permettra de faire une année « référence » et d'améliorer notre impact environnemental en limitant ces impressions.

Au cours des 12 derniers mois, sur les 52 agents qui ont été présents dans les locaux du SYDER, il y a eu 190 288 impressions papier, qui se répartissent de la manière suivante :



On constate que la part d'impression en couleur reste majoritaire, cela est dû au paramétrage de l'imprimante par défaut qui favorise les impressions en couleur. Dans le cadre de la sobriété numérique, cet aspect-là sera modifié pour réduire les impressions et quand elles sont possibles, favoriser le noir et blanc.

A titre d'information, les 190 288 impressions papier ont nécessité 2 667 kg de bois et 49 530 L d'eau pour sortir de l'imprimante (sans compter le transport du papier), et ont généré 1 334 kg de CO₂, soit autant que 10 000 km d'une voiture (130g de CO₂/km). En comparaison, une page lue sur ordinateur génère 0,7g de CO₂ soit 14 fois moins qu'une page imprimée.

V. Les actions mises en place en 2022 dans les communes/EPCI

a. Promouvoir les énergies renouvelables

Avec la publication de la programmation Pluriannuelle de l'Energie en avril 2020, l'Etat a défini ses objectifs en matière de développement des projets d'énergie renouvelable sur le territoire français. L'ADEME a lancé pour cela l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place de réseaux régionaux de Conseillers à destination des Collectivités de l'échelon communal pour le développement de Projets Eoliens et Photovoltaïques (AMI COCOPEOP – « les Générateurs »).

L'opération consiste à soutenir financièrement, pendant 3 ans, la création de 3 postes d'animateurs éolien et photovoltaïque. Le programme porte sur une activité non économique de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opérations collectives, de conseil de premier niveau vis-à-vis des collectivités disposant de peu de moyens humains.

b. Déposer les certificats d'économies d'énergie

Qu'est-ce qu'un certificat d'économie d'énergie ?

La mise en place des Certificats d'économie d'énergie a pour objectif de favoriser les économies d'énergie par le biais des vendeurs d'énergie (paradoxe...).

Les vendeurs d'électricité, de gaz naturel, de chaleur, de GPL, de fioul et de carburants appelés les « obligés », ont comme obligation fixée par l'Etat de réunir un certain volume de certificats d'économie d'énergie sur une période donnée (3 à 4 ans) pour justifier de leurs actions favorisant les économies en énergie. Ce système, peu connu, existe depuis une dizaine d'année.

Si le fournisseur d'énergie n'a pas obtenu assez de certificats, il peut en acheter à une autre personne morale qui a réalisé des économies d'énergie et ainsi valider des CEE. Il existe une bourse des CEE, avec un cours fluctuant suivant les objectifs fixés par l'Etat.

Les certificats sont calculés en kWh cumac (Cumulés Actualisés). Un dossier produira un certain nombre de kWh cumac suivant la quantité d'énergie économisée estimée sur la durée de vie de l'équipement (changement de chaudière, chauffe-eau solaire...) et actualisé.

Comment une collectivité peut-elle en bénéficier ?

Pour bénéficier de CEE, la demande doit se faire dans l'année qui suit la fin des travaux. Pour valoriser leurs travaux d'économie d'énergie avec le dispositif CEE, une collectivité a plusieurs moyens :

- Elle peut déposer individuellement au près du Pôle national des CEE (PNCEE) une ou plusieurs demandes de CEE sur les travaux d'économie d'énergie réalisés si elle peut justifier d'un minimum de 50 GWh cumac par dépôt. Si elle n'atteint pas ce volume, elle a droit à un dépôt dérogatoire annuel.
- Elle peut signer un partenariat avec un vendeur d'énergie qui apporte une aide financière directe par opération tout en s'attribuant les certificats générés par la collectivité. Pour se faire, le dossier doit être ouvert avant le commencement des travaux.
- Elle peut signer un contrat de partenariat avec un intermédiaire privé (avec des frais de gestion).

Le SYDER quant à lui, propose à chaque collectivité qui le souhaite une convention de valorisation. Le SYDER se charge des démarches administratives pour récupérer les CEE puis les vendre. L'équipe en charge de la gestion des CEE identifie les opérations éligibles.

Le SYDER réunit avec l'aide de la collectivité les pièces à déposer au Pôle national des CEE. Il récupère les CEE pour la collectivité puis il valorise à un moment où le cours est intéressant. Il verse le produit des CEE valorisés à la collectivité sans frais de gestion pour les communes adhérentes à la compétence éclairage public, ou 15% de frais de gestion pour les collectivités non adhérentes.

Le SYDER travaille en réseau avec les autres syndicats d'énergies de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les syndicats déposent à tour de rôle les dossiers CEE, ce qui permet d'effectuer un dépôt tous les trimestres. Les syndicats essayent de valoriser collectivement les CEE obtenus pour obtenir le meilleur prix.

Pour bénéficier du dispositif, les collectivités intéressées doivent délibérer pour signer la convention de valorisation.

Cette convention ne crée pas d'exclusivité. La collectivité peut à tout moment choisir un autre interlocuteur pour administrer son dossier.

Le SYDER met en place un protocole afin de réaliser cette démarche après chaque projet d'économie d'énergie. Pour ce faire, le SYDER peut s'appuyer sur un réseau national et le réseau TEARA. En décembre 2021 il a été effectué une première remontée de CEE.

Pour l'année 2022, le SYDER a cumulé en CEE l'équivalent de 6,994 GWh cumac. Ces économies proviennent principalement des travaux neufs liés aux armoires comme la rénovation d'éclairage en LED, ou encore la pose d'horloge dans le but de faire de l'extinction nocturne. Mais depuis cette année, cette dernière opération n'est plus compatible avec les CEE. Les prochaines économies de CEE qui seront réalisées seront grâce à la démarche performancielle.

c. Qualité des réseaux électriques

Au cours des dernières années, le service urbanisme a mis en place 4 typologies de travaux dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser la qualité des réseaux électriques des communes.

Extension des réseaux :

Les services d'ENEDIS nous transmettent des solutions techniques à la suite d'autorisations d'urbanisme ou demandes de raccordements.

Les solutions techniques délivrées et proposées par ENEDIS sont conformes au référentiel technique publié par le gestionnaire du réseau public de distribution (ORR : opération de raccordement de référence).

Néanmoins, le SYDER a décidé de construire uniquement des extensions du réseau basse tension en technique souterraine même si l'ORR proposé par ENEDIS est en technique aérienne.

C'est dans une logique de pérenniser ses réseaux électriques tant du côté esthétique(visuel) que du point de vue de sûreté, longévité que le SYDER a opté pour cette solution.

→ 47 dossiers réceptionnés

Renforcement des réseaux :

Les services d'ENEDIS ont la même démarche qu'évoqué ci-dessus lors de la réception d'AU et de demande de raccordement.

Néanmoins, le SYDER a une vision plus globale du simple renforcement lié à l'AU.

Le SYDER se rapproche des collectivités pour renforcer ce réseau électrique mais en tenant compte des futures constructions dans un avenir proche et de ce fait le renforcement proposé par ENEDIS peut-être différent de l'offre initial(ORR).

Le SYDER construit ces réseaux électriques en privilégiant l'avenir...

→ 36 dossiers réceptionnés

Sécurisation des réseaux:

Le SYDER mène chaque année une campagne de sécurisation (suppression de fils nus au profit, dans la plupart du temps, de la torsade).

Cette campagne vise à supprimer ces fils nus anciens, disgracieux et dangereux afin d'améliorer les chutes de tension et les coupures de courant lors des tempêtes hivernales.

La qualité de la distribution électrique est grandement améliorée.

→ 13 dossiers réceptionnés

Protection contre les intempéries :

Pour faire suite aux intempéries de 2019 et au plan de relance gouvernemental en faveur de l'amélioration de la résilience des réseaux électriques et de la transition énergétique en zone rurale, le SYDER a été amené à recenser en lien avec les services d'ENEDIS un certain nombre d'opérations qui avaient subi des avaries et des accidents (poteaux et fil nus tombés au sol).

Dans la continuité, le SYDER a souhaité maintenir son choix d'enfouir ces opérations retenues, même contre l'avis d'ENEDIS.

→ 3 dossiers réceptionnés

En 2022, le SYDER a voté la prise en charge à 100 % de la sécurisation des réseaux.

d. Bornes IRVE

Des points de recharge pour véhicules électriques seront disponibles sur tout le territoire français. La loi fixe l'objectif de disposer, en 2030, de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en France.

Les nouveaux espaces de stationnement, y compris les parkings des zones commerciales existantes, seront équipés en bornes de recharge. Les travaux dans les parkings des bâtiments existants devront être mis à profit pour installer des bornes de recharge.

2022 a vu l'adoption du Schéma Directeur des Installations de Recharge de Véhicules Electriques (SDIRVE) à l'échelle départementale. Il a pour objectifs :

- L'articulation avec les déploiements existants et futurs
- La définition d'une stratégie et des objectifs temporalisés (2022, 2025, 2027 et 2032)

Ce projet a été voté en juin 2022, et est accompagné du souhait du SYDER de déployer des bornes de recharge de véhicules électriques à haute puissance.

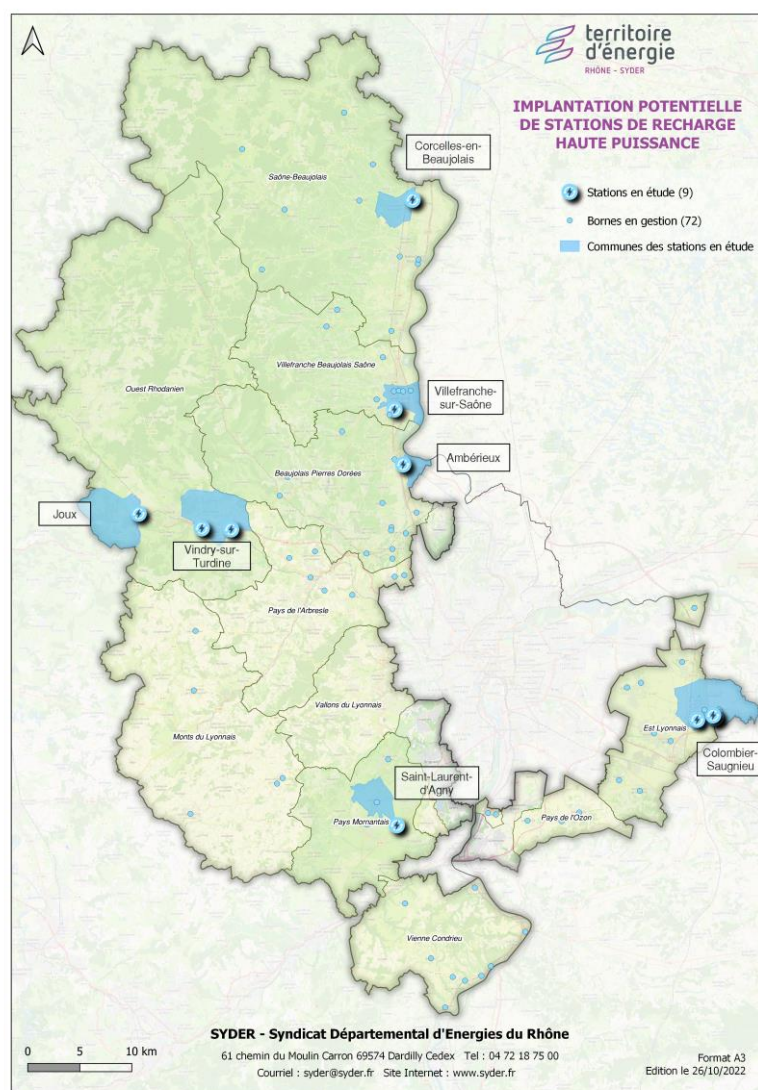
L'objectif évalué par le SYDER est d'atteindre 1 133 points de charge pour 2025, 1 240 pour 2027 et 2 125 pour 2032. A ce jour, il existe déjà 524 points de charge installés ou actés.

e. Soutien au déploiement de station de recharge haute puissance pour véhicules électriques

Le projet du SYDER consiste en la création de 9 stations de recharge haute puissance pour véhicules électriques sur le périmètre du Département du Rhône.

Il a été fait le choix stratégique de positionner les aires à proximité des axes routiers et autoroutiers majeurs du Département que sont la RD 306, la RD 342, l'A6, l'A7, l'A432 et l'A89. Elles seront situées sur les communes suivantes : Corcelles-en-Beaujolais, Joux, Colombier-Saugnieu, Saint Laurent d'Agny, Villefranche-sur-Saône, Vindry-sur-Turdine et Ambérieux d'Azergues.

Chaque station est équipée de **2 bornes 300kW et 2 bornes 150 kW**. Elles seront ouvertes aux véhicules légers, utilitaires et si possible aux poids lourds, en fonction des sites. Ce projet concernerait un total de **36 bornes déployées** à l'échelle du territoire rhodanien soit **63% des besoins couverts à horizon 2025**.



Le SYDER souhaite développer des projets exemplaires. C'est pourquoi il souhaite adjoindre à ces stations des installations de production d'énergie renouvelable. Il est prévu l'installation d'ombrières photovoltaïques sur chaque station (surface estimée d'une station : 800m² - surface estimée de l'ombrière : 500m², soit 62,5% de la surface couverte). La production prévisionnelle d'une ombrière est estimée à 111 MWh/an, soit près d'1 GWh par an pour l'ensemble des stations prévues au projet. La production sera réinjectée dans le réseau.

Des équipements annexes à la station seront aussi installés : sanitaires, mobilier urbain et distributeurs.

Le SYDER serait maître d'ouvrage du projet et porterait l'intégralité de l'investissement. Les projets seront mis en œuvre en concertation avec les communes d'implantation.

Le coût global du projet est estimé à 6 100 000 €, dont 3 850 000 € de dépenses éligibles. La subvention sollicitée s'élève à 1 525 000 €, correspondant à 40% des dépenses éligibles.

Les dépenses non éligibles correspondent aux coûts d'installation d'ombrières photovoltaïques et d'aménagements de la station. Le budget de ce postes de dépenses non éligibles est estimé à 250 000 € par station, soit un total de 2 250 000 €.

Le plus gros impact du projet sera environnemental, étant considéré qu'un véhicule électrique est dix fois moins émetteur de CO₂ qu'un véhicule thermique (le diesel a été pris en référence dans l'annexe « impact environnemental »). Les émissions de particules fines seront également réduites. Cette réduction sera cependant moins conséquente que les émissions de CO₂ car la moitié des particules fines émises par le transport routier ne sont pas issues de l'échappement.

Dans le cadre de l'aménagement des stations, le SYDER veillera, à recourir à des matériaux biosourcés et limiter l'artificialisation des sols grâce au recours à un stabilisateur de sol de type Nidagravel.

Il peut donc être envisagé que les places de stationnement soient perméables et que les espaces de circulation soient réalisés en matériaux biosourcés.

De plus, les aménagements paysagers prévus pour chaque station seront également pensés pour limiter l'artificialisation des sols. Les espèces végétales utilisées seront indigènes et produites localement.

Par ailleurs, il est prévu la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur chacune des stations déployées. La production d'électricité sera réinjectée dans le réseau. La surface prévisionnelle de ces installations est de 500 m². La production estimée de ces installations est de 111 MWh par an, soit près d'1GWh produit annuellement à l'échelle du réseau.

Le projet aura également un impact sociétal majeur. Le développement d'infrastructures de recharge haute puissance incitera davantage à la conversion à l'électromobilité des automobilistes. A l'heure actuelle, la durée de charge proposée par les équipements domestiques ou les bornes de recharge lentes sont identifiées comme un frein à l'acquisition d'un véhicule électrique. Les habitudes de recharge ou de plein diffèrent trop des habitudes issues de l'utilisation d'un véhicule thermique.

Enfin, le tarif proposé de recharge se voudra également impactant. Le SYDER, structure publique proposera un tarif attractif, par rapport aux offres de charge similaires, permettant au plus grand nombre d'utilisateurs d'accéder à la recharge rapide.

f. La démarche performancielle

Selon la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), l'éclairage public représente **le premier poste de la consommation d'électricité d'une commune**.

Aujourd'hui, la plupart des points lumineux sont mécaniquement commandés et produisent une même intensité lumineuse pendant toute la nuit. Pourtant, en fonction des espaces et du temps, chaque lieu n'a pas besoin du même niveau d'éclairement. Cette consommation particulièrement énergivore entraîne de fait un gaspillage énergétique qui à l'heure de la crise environnementale et énergétique est déraisonnable et hors de propos.

Or aujourd'hui, grâce aux innovations technologiques dans le domaine des objets et réseaux connectés et aux nouvelles sources lumineuses, comme la technologie LED, des solutions peuvent être proposées aux communes pour varier et moduler l'intensité lumineuse d'une lampe selon différents paramètres. Il s'agit donc d'une **solution qui s'adapte aux besoins** en termes d'horaires d'allumage et d'intensité lumineuse voulus par la commune. Par conséquent, ce type de dispositif a vocation à engendrer de réelles économies de consommation d'énergie et donc de dépenses pour les collectivités. Si de prime abord l'éclairage intelligent peut entraîner un surcoût d'investissement non négligeable ne portant pas sur des équipements classiques, les gains économiques générés par une consommation maîtrisée de l'énergie l'emportent sur l'intérêt d'un tel projet. En effet, on estime que la mise en place d'un éclairage public intelligent permettrait aux collectivités de réaliser à terme des économies de l'ordre de **50 à 75%**.

C'est dans cette perspective que le SYDER propose aux communes lui ayant transféré la compétence éclairage public, de les accompagner vers un éclairage **plus responsable, performant, économique et adapté** aux besoins de leur territoire, à travers la **Démarche Performancielle** qui s'inscrit dans le cadre de son **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière**.

Qu'est-ce que la Démarche Performancielle ?

La démarche performancielle s'inscrit avant tout dans une logique de **maîtrise d'énergie**. En effet, basée sur la technologie LED, elle permet de réaliser **85% d'économie d'énergie** par rapport aux ampoules dites classiques. En outre, la rénovation d'un patrimoine parfois très vieillissant permet d'engager une **démarche de remise à niveau sécuritaire et qualitative**. En effet, les installations, rénovées dans leur globalité, évitent la mixité de technologies qui perturbe le fonctionnement global de l'installation. De plus, les progrès technologiques en matière de faisceaux lumineux permettent d'éclairer uniquement les zones utiles et de révéler plus fidèlement la voirie et ses abords. Enfin, ce type d'installations permet **d'intégrer de nouvelles technologies** telles que des dispositifs de contrôle à distance, de détection de présence et autres capteurs pour varier l'intensité lumineuse selon les flux de trafic ou les besoins identifiés par la commune.

A qui s'adresse la Démarche Performancielle ?

Aujourd'hui, la démarche s'adresse à l'ensemble des communes qui souhaitent rénover l'ensemble de leurs luminaires. La démarche performancielle ne se substitue pas aux projets de rénovations plus partiels et classiques. Avec cette initiative, les rénovations se concentrent sur les luminaires et armoires de l'ensemble de la commune. Le choix des luminaires de rénovation sera restreint afin de favoriser un déploiement massif ainsi que des coûts attractifs.

En tant qu'opérateur, le SYDER accompagne les communes de son périmètre qui souhaitent intégrer la démarche en leur apportant un soutien technique et financier. Le syndicat accompagne les intéressés à travers des conseils et expertises, des études, un portage financier, un étalement des charges ou encore des solutions d'achats groupés pour optimiser les coûts.

A ce jour (31 octobre 2022), sur les 195 communes qui ont transféré la compétence éclairage public au SYDER, 132 ont rejoint la démarche performancielle.

Année	Nombre de communes qui participent à la démarche
2022	50
2023	39
2024	43
Total	132

Répartition annuelle des communes concernées par la démarche performancielle

Les Haies, territoire d'expérimentation

Les Haies est la première commune rénovée dans le cadre de la Démarche Performancielle en début d'année 2022. Le remplacement des 130 luminaires de la commune a permis de **baisser de 75% la puissance installée**.

Les armoires et certains luminaires sont équipés de systèmes de télégestion et de détection de présence. Ces dispositifs sont actuellement en cours de test afin de bénéficier d'un solide retour d'expérience avant une généralisation de ces solutions.



La Démarche est lancée.

Le processus de mise en œuvre des rénovations est arrêté et les 3 marchés publics permettant sa mise en œuvre sont attribués depuis l'été.

A ce jour (31 octobre 2022) :

- 31 communes ont été auditées par un bureau de contrôle afin de vérifier l'aspect sécuritaire des installations
- 50 communes ont pu entamer la finalisation des besoins et le choix des luminaires
- 18 communes sont en cours d'audit préalable aux travaux

Les travaux débuteront en début d'année 2023.

Il est à noter qu'en mai 2022, le SYDER, a déposé 46 dossiers de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le compte des communes. Au total, plus de 6 millions d'euros de subvention ont été demandés, mais aucun dossier n'a reçu de réponse positive, l'enveloppe allouée pour le Rhône ne permettant pas d'accompagner tous les projets.

g. Econome de flux dédié au service des communes

Dans le cadre de l'AMI MIMOSA, détaillé plus loin dans le document, le SYDER a créé un poste entièrement dédié au conseil énergétique : **l'économe de flux**.

Ce dernier intervient dans la gestion de la consommation de l'énergie. Il informe et conseille les communes pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Il est également chargé de promouvoir les énergies renouvelables.

Interlocuteur privilégié des communes, ce conseiller de proximité accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations et dépenses énergétiques, la **construction de projets énergétiques** sobres et responsables. Il intervient aux différentes étapes d'une politique énergétique maîtrisée.

Son périmètre d'intervention est orienté autour de **5 grandes missions** :

- État des lieux énergétiques du patrimoine des communes
- Suivi des consommations et optimisation des dépenses énergétiques
- Accompagnement à la construction de plans d'actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.
- Instruction, suivi et vente des certificats d'économies d'énergie
- Accompagnement de projets spécifiques.

Depuis le début du groupement, et plus particulièrement depuis son arrivée en septembre 2021, l'économe de flux du SYDER a réalisé des actions d'efficacité énergétique, comme :

- Un travail de recensement des données du SYDER concernant l'éclairage public. En effet, les factures et les charges d'électricité nécessitaient d'être mises en commun entre la base de données du SYDER, en particulier avec la plateforme SYFACE (qui permet aux communes d'avoir accès aux factures, aux points de livraison... d'ENEDIS et EDF).
- L'amélioration et la fiabilisation des données de consommation énergétique dans le but d'en faire un suivi régulier ainsi que préconisations pour les communes
- L'analyse et la synthèse des consommations électriques de l'éclairage public, des bornes IRVE, des bâtiments publics quand la commune est adhérente au groupement d'achat d'électricité, ainsi que l'impact et le gain que peut engendrer l'extinction nocturne pour les communes.
- La réalisation de pré-études d'opportunité sur la rénovation énergétique des bâtiments et sur la mise en place de remplacement d'énergie fossiles par des énergies renouvelables.

- Le suivi d'un projet de modernisation et de fiabilisation de la télérelève des chaufferies et des réseaux de chaleurs du SYDER.
- L'aide et l'accompagnement aux communes sur la recherche de moyens de financement et de subventions.
- La participation au réseau économe de flux, et la présence aux événements régionaux organisés dans le but de faire un retour sur le programme MIMOSA.
- La rédaction de rapports en relation avec les économies d'énergie et la sensibilisation, comme le rapport de développement durable 2021 et 2022, l'aide à la rédaction du plan de sobriété énergétique (présenté dans la suite de ce document).

Depuis mai 2022, l'économe de flux est également rattaché à la Régie SYDER chaleur dans le but d'apporter de l'aide aux développements et à l'amélioration des réseaux de chaleur. Il intervient dans le suivi énergétique des chaufferies des communes et participe à la mise en place de réseau de chaleur.

h. Le groupement d'achat d'électricité

Alors que les collectivités sont en pleine préparation budgétaire, le marché de l'énergie est très mouvementé ces derniers mois, voire ces dernières semaines. Il subit de **fortes hausses de prix**. Comme pour l'immense majorité des consommateurs, les membres du groupement d'achats d'électricité du SYDER ne seront pas épargnés par cette hausse des prix de l'électricité.

Après avoir globalement chuté en 2020 du fait de la crise sanitaire, les prix de l'électricité, comme celui du gaz ont connu une **croissance exponentielle en 2020 et spectaculaire en 2022**.



Evolution du prix de l'électricité depuis le 15 avril 2021

Pour faciliter la négociation de nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER organise et coordonne l'**achat groupé d'électricité** pour le compte de ses collectivités adhérentes qui le souhaitent pour les années 2023, 2024 et 2025. Le syndicat met ainsi son expertise et son expérience à la disposition de ses partenaires afin qu'ils bénéficient de **tarifs compétitifs** pour réduire leur dépense énergétique. En tant que « grand compte » le Syndicat assure des offres aux critères techniques exigeants quelle que soit la taille de l'organisation.

La mutualisation et l'expertise technique du SYDER permettent effectivement de notifier des marchés de fourniture d'électricité **au meilleur prix jusque-là inférieurs aux TRV (Tarifs Réglementé de Vente d'électricité)**.

Pour rappel, le TRV concerne les particuliers ou les petites collectivités (inférieures à 10 agents et ayant un budget de fonctionnement annuel inférieur à 2 millions d'euros) uniquement sur les contrats de puissance inférieures à 36 kVA.

A titre d'exemple :

- En 2021, une commune du périmètre du SYDER a réalisé une **économie de 37%** sur les dépenses d'électricité de l'un de ses bâtiments communaux grâce au groupement d'achat porté par le syndicat.
- En 2022, malgré la hausse exponentielle du prix de l'énergie, on constate que l'achat groupé d'électricité demeure un outil intéressant et **particulièrement compétitif** pour les communes qui y prennent part. En effet, en dépit de la flambée des prix, cette même commune a bénéficié **d'une économie de 15%** via le groupement d'achat.

Dès lors, dans un tel contexte, l'achat mutualisé reste l'une des solutions les plus pertinentes pour réduire les dépenses énergétiques des collectivités.

Nombre de collectivités sont obligés de recourir à des contrats en offre de marché, comme les offres proposées par le groupement d'achat du SYDER, utilisant plusieurs mécanismes tarifaires complexes (en particulier l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique – ARENH, et le mécanisme de capacité). Sur ces contrats, le bouclier ne s'applique malheureusement pas.

L'offre de marché permet à tous les fournisseurs d'électricité, alternatifs comme historiques, de racheter à EDF une partie de sa production nucléaire via le dispositif de l'ARENH à un prix régulé.

Pour rappel, le prix est actuellement de 42 €/MWh pour un volume d'ARENH plafonné à 100 TWh, bien que le gouvernement l'ait temporairement relevé à 46,20 €/MWh pour 20 TWh supplémentaires d'avril à décembre 2022 afin de limiter l'impact de la hausse des prix du marché. Défini dans la loi NOME en 2010, ce mécanisme a été mis en place pour une période transitoire entre 2011 et 2025.

Le plafond de l'ARENH 2023 et le prix fixe du MWh sera connu d'ici peu.

Compte-tenu des évolutions des prix constatés sur le marché de gros de l'électricité, les prix des différents marchés de fourniture portés par le SYDER dans le cadre des groupements de commande vont naturellement être impactés par cette hausse des prix. Même si EDF (actuel titulaire du marché) produit lui-même l'énergie nucléaire disponible en France, en tant que fournisseur, il est lui aussi impacté par le plafond de l'ARENH. Il a donc également recours à l'achat d'électricité sur le marché de gros qui a vu ses prix exploser pour 2023.

A ce jour, **7 EPCI** (CCEL, COR, CCSB, CCPA, CCBPD, CCMDL, COPAMO), **3 Syndicats intercommunaux** (SI MUROIS, SISOC, LE VERGER), **1 SPL** (ESCAPAD) et **124 communes** ont répondu favorablement à la démarche.

VI. Péréquation et solidarité

Depuis plusieurs années, le SYDER renforce ses missions de solidarité et de péréquation sur le territoire du Rhône, au travers de ses engagements, notamment :

- Mise en œuvre des nouveaux statuts du SYDER au 1^{er} janvier 2022

Lors de sa création en 1950, le SYDER avait pour mission de répondre aux orientations des lois de 1906 et de 1946 sur l'électrification de l'ensemble du territoire.

Les statuts du SYDER ont été adoptés par délibération du Comité syndical n° 2007.20 du 26 juin 2007.

Toutefois, avec la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux, les collectivités locales deviennent des acteurs essentiels de l'environnement et du développement durable. La loi Grenelle I de 2009, puis les lois « transition énergétique pour la croissance verte » de 2015 et « énergie climat » de 2019, ont accéléré le développement des énergies renouvelables et favorisent l'innovation dans ce domaine.

Cette évolution a permis le développement de nouvelles compétences optionnelles, ainsi que prestations complémentaires d'aide et de soutien des adhérents.

Ces nouveaux statuts sont opérants depuis le 1^{er} janvier 2022.

- *Projet Mutualisation Intelligente des Moyens pour un Scénario Ambitieux (MIMOSA)*

En vigueur depuis octobre 2019, le décret tertiaire vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables. Le programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de financement de coûts opérationnels permettant de répondre aux enjeux liés au décret tertiaire. ACTEE 2 est un programme lié au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) porté par la FNCCR.

Le projet MIMOSA c'est avant tout un groupement engagé pour une mutualisation des économies d'énergie. En plus du SYDER et d'ALTE 69, 7 EPCI se sont engagés dans cette nouvelle étape de la rénovation énergétique :



A travers cette organisation, les compétences et les ressources respectives sont mutualisées pour répondre aux enjeux de transition énergétique, notamment par la création d'un réseau de 7 économes de flux.

A l'initiative du programme ACTEE 2, la FNCCR accompagne et finance les projets d'efficacité énergétique des bâtiments publics portés par le groupement. Son interlocuteur principal est donc le SYDER. A ce jour ce groupement représente 140 communes membres soit 286 000 habitants.

Des comités de pilotage (COFIL) rassemblant les différents décideurs des membres du groupement sont organisés tous les semestres. Ils sont l'occasion de faire le bilan des actions menées sur la période, de valider les afférentes mais également d'exposer les difficultés éventuelles et dresser le plan d'action subséquent. En 2021, il y a eu 3 réunions de COFIL.

Des comités techniques (COTECH) sont également organisés entre les 9 structures qui composent le groupement. Ils contribuent à la dynamique de mutualisation mise en œuvre et seront l'occasion de partager des retours d'expérience, des outils pour que l'ensemble des réalisations atteignent les objectifs visés. En 2021, il y en a eu 4.

Un comité d'engagement constitué du SYDER et d'ALTE 69 se charge d'analyser, de valider les demandes et de coordonner les projets avec les interlocuteurs concernés. Il y en a eu qu'un en 2021.

Dans le cadre du dispositif MIMOSA, le SYDER a obtenu une enveloppe globale de subventions possibles de **996 000 € initialement**, qui a été revue par la suite à **981 000 €**. Cette dernière est répartie de la manière suivante :

- 353 250 € dédiés au financement des études
- 265 000 € dédiés au financement du poste d'économe de flux
- 216 000 € dédiés au financement d'outils de suivi de consommation énergétique
- 161 948 € dédiés au financement de la maîtrise d'œuvre.

A ce jour (au 31 octobre 2022), environ 13% de cette enveloppe totale a été consommé, mais de nombreuses autres factures acquittées n'ont pas encore bénéficié du remboursement qui aura lieu en 2023.

○ Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR)

Afin d'encourager ses communes adhérentes à convertir leurs installations de chauffage vers des énergies renouvelables et locales et ainsi alléger leur facture énergétique, le SYDER a candidaté au **Contrat Chaleur Renouvelable (CCR)**, initié par l'ADEME (Agence de la transition écologique). Le 29 avril dernier, le SYDER – en tant qu'opérateur territorial – a déposé sa candidature pour le compte de 4 communautés de communes du Département du Rhône (Saône-Beaujolais, Beaujolais Pierres Dorées, Pays de l'Arbresle et Pays Mornantais) qui ont souhaité intégrer ce dispositif ainsi que le SDmIS du Rhône et l'OPAC. A moyen terme, l'objectif est de **couvrir l'ensemble du territoire du Département du Rhône**, hors COR et CCDML. En effet, la COR, ayant porté précédemment un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables (COT EnR), et la CCMDL ont déposé une candidature commune au CCR en décembre 2021 dans la mesure où certains de leurs projets étaient particulièrement bien avancés.

Le CCR, initié par l'État, est un outil pertinent à l'échelle des territoires pour permettre à des opérateurs d'encourager et d'accompagner, financièrement et techniquement, ses collectivités partenaires à convertir leurs installations de chauffage. L'opérateur territorial, ici le SYDER, apportera donc des **aides financières** (sous forme de subventions) à des bénéficiaires finaux du dispositif (maîtres d'ouvrages porteurs de projets), investissant dans une installation de production de chaleur renouvelable.

Ces aides peuvent financer les **études de faisabilité** (aide à la décision) ainsi que la **conception et les travaux** (aide à la réalisation). Toutes tailles de projets peuvent être accompagnées.

A ce jour, sur le périmètre établi, 62 installations de chaleur renouvelables et 22 réseaux de chaleurs associés à ces installations ont été identifiés :

- 49 opérations de bois énergie (8 254 MWh)
 - 11 opérations de géothermie (3 336 MWh) ;
 - 2 opérations de solaire thermique (0,87 MWh)
 - 22 réseaux de chaleurs associés à ces installations (3 812 ml)
- Projet COCOPEOP

Cet appel à projet consiste en la mise en place d'un réseau régional de conseillers à destination des collectivités du bloc communal (communes, EPCI) pour les accompagner dans le développement de projets d'énergie photovoltaïque et/ou éolien pouvant émaner de développeurs privés, citoyens ou publics. Le SYDER s'est porté volontaire auprès du réseau TEARA pour répondre à cet AMI. L'ADEME soutiendra pendant 3 ans le SYDER dans le financement des 3 postes de conseillers en énergies photovoltaïque et éolienne.

A ce titre, il fera l'intégralité du portage technique et salarial pendant les 3 années du programme. Coût total prévisionnel du programme pour 3 ans : 499 000 €.

Aide prévisionnelle ADEME demandée : 341 400 € (environ 70% du coût total). A ce jour, aucune autre subvention n'a été sollicitée, mais la région AURA et Starter ENR ont été identifiés comme de potentiels cofinanceurs. Le reste à charge serait financé pour la 1^{ère} année par TEARA puis par les différents syndicats départementaux.

A ce jour, un premier conseiller en photovoltaïque et éolien a été recruté. Il est basé dans le Puy-de-Dôme. Deux autres offres d'emploi sont ouvertes au recrutement mais les candidatures manquent à l'appel.

- AMI Photovoltaïque

Si depuis 2016, le SYDER concentre ses opérations sur des bâtiments publics, il est évident qu'une diversification et une massification des installations doit s'opérer pour atteindre les objectifs de la transition énergétique à la fois sur le plan national mais également à l'échelle des territoires dont certains se sont engagés à devenir TEPOS (Territoire à Energie Positive) à l'horizon 2050.

C'est pour cela que le SYDER a lancé un AMI Puissance afin de trouver un (ou un groupement de) développeur/constructeur/exploitant avec qui il développera des projets de plus grandes envergures à la fois sur du foncier public et privé. L'objectif du partenariat est d'atteindre une capacité de production de 1GWc à échéance 2050. Le SYDER pourra ainsi massifier, à compter de 2023, le développement du photovoltaïque sur son territoire tout en contrôlant son développement, en servant de tiers de confiance vis-à-vis de ses communes et EPCI membres, et en bénéficiant (et en faisant bénéficier) des retombées économiques des projets.

- Plan de sobriété énergétique

La crise énergétique, inédite, violente et sans précédent que nous traversons, fragilise et déstabilise l'équilibre de nos communes petites et grandes. Cette crise les contraint à envisager une hausse de la fiscalité, à couper certaines dépenses de leur budget, à fermer des bâtiments publics trop énergivores, et demain peut-être même des services publics essentiels.

Si le SYDER mène déjà un certain nombre de projets et d'actions en faveur de la maîtrise et de l'efficacité énergétique à travers le développement des énergies renouvelables, la démarche performancielle ou encore le groupement d'achat d'électricité, il apparaît que, face à l'urgence actuelle, nous devons impérativement changer de paradigme et reconsidérer nos modes de consommations énergétiques.

Dès lors, le SYDER s'engage à accompagner dès à présent toutes communes et collectivités volontaires de son territoire à travers des mesures concrètes et d'urgence à impact immédiat pour limiter leurs dépenses et consommations énergétiques.

La gestion à court terme de cette crise énergétique devra s'articuler avec la mise en œuvre de solutions à moyen terme, permettant de s'engager dans une démarche de sobriété pérenne et répondant à des objectifs nationaux (investissement plus lourds dans les infrastructures, formations, atteinte des objectifs fixés par le Décret Tertiaire, décret BACS, ...).

Cependant, l'efficacité de cette démarche dépendra des conditions de sa mise en œuvre : mobilisation, sensibilisation, communication et formation seront primordiales.

- ➔ Un plan de sobriété énergétique, diffusé auprès des communes, est présent en annexe 2 à ce document.

Conclusion

Cette deuxième édition du rapport de développement durable et les sujets traités font écho au contexte national concernant la crise énergétique que nous subissons, et l'importance de la transition énergétique d'une part en raison de la forte hausse du prix de l'énergie depuis peu, mais également sur l'impact environnemental qu'impliquent nos consommations.

La sensibilisation se doit d'être autant à l'échelle du particulier et de nos actions de tous les jours, qu'aux industries et qu'aux collectivités publics.

C'est pourquoi le SYDER œuvre en faveur des communes et des communautés de communes afin de les aider, en apportant une aide technique, des solutions de financement et un accompagnement, à se préparer aux répercussions qu'aura cette crise énergétique.

De nombreuses actions ont été mises en place ou lancées en 2022, dans le but d'anticiper les complications de cette crise, avec le début de la mise en place de la Démarche Performancielle (DP) et la continuité de l'extinction nocturne, qui permettra aux communes de réduire d'au moins 50% leur consommation électrique pour leur éclairage public.

Le SYDER propose également aux communes adhérentes, un groupement d'achat d'électricité pour une durée de 3 ans, renouvelable, afin de leur faire bénéficier d'un tarif avantageux de l'électricité sur leur éclairage public et sur l'alimentation en électricité de leurs bâtiments publics.

Les services d'énergie renouvelable continuent d'accroître leur parc de réseau de chaleur, de panneaux photovoltaïques, permettant aux communes de bénéficier d'une énergie verte et locale ainsi que de les rendre moins dépendantes des énergies fossiles, parfois importées de l'étranger comme le gaz.

De plus, les services d'urbanisme, de travaux neufs du SYDER veillent à une constante amélioration de l'acheminement de l'énergie auprès des communes, en fiabilisant les installations existantes et en remplaçant les anciennes par des nouvelles plus performantes et plus respectueuses de l'environnement.

Enfin, le SYDER, dans son intégralité, veille au quotidien à la sécurisation des données de communes, à leur amélioration continue, aux possibilités d'intégrer à des projets bénéfiques pour les communes du territoire du Rhône. Il essaie à son échelle d'accélérer la transition énergétique et la sobriété énergétique du territoire rhodanien.

ANNEXE 1 : Liste des adhérents du SYDER et compétences déléguées au SYDER au 31/10/2022

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIQUE GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
AFFOUX	X		X	X					
AIGUEPERSE	X	X	X						
ALIX	X		X		X				
AMBERIEUX D'AZERGUES	X	X	X						
AMPLEPUIS	X	X	X						
AMPUIS	X		X		X				
ANCY	X		X						
ANSE	X		X		X				
ARNAS	X		X		X				
AVEIZE	X	X	X		X				
AZOLETTE	X		X						
BAGNOLS	X		X						
BEAUJEU	X		X						
BEAUVALLON	X	X	X						
Chassagny		X							
Saint-Andéol-le-Château									
Saint-Jean-de-Touslas		X							

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	X	X	X						
Belleville		X	X						
Saint-Jean-d'Ardières									
BELMONT	X		X						
BESSENAY	X	X	X		X				
BIBOST	X		X						
BLACE	X		X						
BRINDAS	X	X	X						
BRULLIOLES	X		X						
BRUSSIEU	X		X						
BULLY	X		X		X				
CENVES	X		X						
CERCIE	X		X						
CHABANIÈRE	X	X	X						
Saint-Didier-sous-Riverie		X							
Saint-Maurice-sur-Dargoire		X							
Saint-Sorlin									
CHAMBOST ALLIERES	X		X						
CHAMBOST LONGESSAIGNE	X		X						
CHAMELET	X		X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
CHAPONNAY	X	X	X		X				
CHARENTAY	X		X						
CHARNAY	X		X						
CHATILLON D'AZERGUES	X		X						
CHAUSSAN	X		X						
CHAZAY D'AZERGUES	X	X	X		X				
CHENAS	X		X	X					
CHENELETTE	X		X						
CHESSY LES MINES	X	X	X						
CHEVINAY	X		X						
CHIROUBLES	X		X						
CIVRIEUX D'AZERGUES	X	X	X		X				
CLAVEISOLLES	X		X						
COGNAY	X	X	X	X					
COISE	X		X						
COLOMBIER SAUGNIEU	X		X	X					
CONDRIEU	X		X		X				
CORCELLES EN BEAUJOLAIS	X	X	X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
COURS	X		X						
Cours-la-ville									
Pont-Trambouze									
Thel									
COURZIEU	X		X						
CUBLIZE	X		X						
DENICE	X	X	X	X					
DEUX-GROSNES	X	X	X	X					
Avenas									
Monstols		X		X					
Ouroux									
Saint-Christophe									
Saint-Jacques-des-Arrêts									
Saint-Marmert									
Trades									
DIEME	X		X						
DOMMARTIN	X	X	X		X				
DRACE	X	X	X						
DUERNE	X		X						
ECHALAS	X	X	X	X	X				

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
EMERINGES EN BEAUJOLAIS			X						
EVEUX	X	X	X		X				
FLEURIE	X		X						
FLEURIEUX SUR L'ARBESLE	X	X	X		X				
FRONTENAS	X		X						
GENAS	X	X	X						
GLEIZE	X		X		X				
GRANDRIS	X		X						
GREZIEU LA VARENNE	X	X							
GREZIEU LE MARCHE	X	X	X						
HAUTE RIVOIRE	X		X						
JONS	X		X						
JOUX	X	X	X						
JULIENAS	X		X						
JULLIE	X		X						
LA CHAPELLE SUR COISE	X		X						
LACENAS	X	X	X		X				
LACHASSAGNE	X	X	X						
LAMURE SUR AZERGUES	X		X						
LANCIE	X	X	X						
LANTIGNIE	X	X	X						
LARAJASSE	X		X	X					

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
L'ARBRESLE	X	X	X		X				
LE BREUIL	X	X	X	X					
LE PERREON	X		X						
LEGNY	X	X	X	X	X				
LENTILLY	X	X	X		X				
LES ARDILLATS	X		X						
LES CHERES	X	X	X	X	X				
LES HAIES	X		X	X	X				
LES HALLES	X		X						
LES SAUVAGES	X	X	X						
LETRA	X		X						
LIMAS	X		X		X				
LOIRE SUR RHONE	X		X		X				
LONGES	X	X	X	X					
LONGESSAIGNE	X		X	X	X				
LOZANNE	X	X	X		X				
LUCENAY	X	X	X						
MARCHAMPT	X	X	X						
MARCILLY D'AZERGUES	X	X	X		X				
MARCY SUR ANSE	X	X	X						
MARENNES	X		X		X				
MEAUX LA MONTAGNE	X		X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
MESSIMY	X	X	X						
MEYS	X		X	X					
MOIRE	X	X	X						
MONTAGNY	X	X	X						
MONTMELAS ST SORLIN	X		X						
MONTROMANT	X		X						
MONTROTTIER	X		X	X	X				
MORANCE	X	X	X	X	X				
MORNANT	X		X		X				
ODENAS	X		X						
ORLIENAS	X	X	X	X					
POLLIONNAY	X		X						
POMEYS	X		X						
POMMIERS	X	X	X		X				
PORTE DES PIERRES DORÉES	X	X	X						
Liergues									
Pouilly-le-Monial									
Jarnioux									
Porte des Pierres Dorées									

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
POULE LES ECHARMEUX	X	X	X	X					
PROPIERES	X	X	X	X					
PUSIGNAN	X	X	X						
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	X								
RANCHAL	X	X	X	X					
REGNIE DURETTE	X		X						
RIVERIE	X	X	X						
RIVOLET	X		X						
RONNO	X		X	X					
RONTALON	X		X	X					
SAIN BEL	X		X						
SALLES ARBUISSONNAS	X		X		X				
SARCEY	X	X	X						
SAVIGNY	X		X						
SEREZIN DU RHÔNE	X		X		X				
SIMANDRES	X		X		X				
SOUCIEU EN JARREST	X	X	X		X				
SOURCIEUX LES MINES	X	X	X						
SOUZY	X	X	X		X				
ST ANDRE LA COTE	X		X						
ST APPOLINAIRE	X		X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
ST BONNET DE MURE	X	X	X						
ST BONNET DES BRUYERES	X		X						
ST BONNET LE TRONCY	X		X						
ST CLEMENT DE VERS	X		X						
ST CLEMENT LES PLACES	X		X	X	X				
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	X		X						
ST CYR LE CHATOUX	X		X						
ST CYR SUR LE RHONE	X		X						
ST DIDIER SUR BEAUJEU	X	X	X						
ST ETIENNE DES OULLIERES	X		X						
ST ETIENNE LA VARENNE	X		X						
ST FORGEUX	X	X	X						
ST GENIS L'ARGENTIERE	X	X	X						
ST GEORGES DE RENEINS	X		X						
ST GERMAIN NUELLES	X	X	X		X				
ST IGNY DE VERS	X		X						
ST JEAN DES VIGNES	X	X	X		X				
ST JEAN LA BUSSIÈRE	X		X						
ST JULIEN EN BEAUJOLAIS	X		X						
ST JULIEN SUR BIBOST	X		X						
ST JUST D'AVRAY	X		X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
ST LAGER	X		X						
ST LAURENT D'AGNY	X	X	X	X	X				
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	X	X	X		X				
ST LAURENT DE MURE	X	X	X						
ST MARCEL L'ECLAIRE	X	X	X						
ST MARTIN EN HAUT	X	X	X	X	X				
ST NIZIER D'AZERGUES	X		X						
ST PIERRE DE CHANDIEU	X	X	X						
ST PIERRE LA PALUD	X	X	X						
ST ROMAIN DE POPEY	X	X	X						
ST ROMAIN EN GAL	X	X	X	X	X				
ST ROMAIN EN GIER	X		X						
ST SYMPHORIEN SUR COISE	X	X	X	X	X				
ST VÉRAND	X	X	X						
ST VINCENT DE REINS	X	X	X						
STE CATHERINE	X	X	X						
STE COLOMBE	X				X				
STE CONSORCE	X	X	X						
STE FOY L'ARGENTIERE	X		X		X				
STE PAULE	X		X						
TALUYERS	X	X	X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
TAPONAS	X	X	X						
TARARE	X	X	X						
TERNAND	X		X						
THEIZÉ	X		X						
THIZY LES BOURGS	X		X						
THURINS	X	X	X						
TOUSSIEU	X	X	X						
TRÈVES	X		X						
TUPIN ET SEMONS	X		X		X				
VAL D'OINGT	X		X		X				
Le Bois-d'Oingt									
Oingt									
Saint-Laurent-d'Oingt									
VALSONNE	X		X						
VAUGNERAY	X	X							
VAUX EN BEAUJOLAIS	X		X	X					
VAUXRENARD	X		X						
VERNAY	X		X						
VILLE SUR JARNIOUX	X		X						
VILLECHENÈVE	X	X	X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
VILLEFRANCHE S/SAONE	X				X				
VILLIÉ MORGON	X	X	X	X					
VINDRY-SUR-TURDINE	X	X	X	X					
Dareizé				X					
Les Olmes									
Pontcharra-sur-Turdine									
Saint-Loup									
YZERON	X		X						
TOTAL	200	91	196	27	41	0	0	0	0
Communauté de communes de l'Est lyonnais (CCEL)	X				X				
Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB)	X				X				

**Bornes IRVE, stations d'avitaillement gaz, production et distribution hydrogène...*

***Photovoltaïque et autres...*

ANNEXE 2 : Plan de sobriété énergétique diffusé en octobre 2022

BATIMENTS	
<i>Actions à déployer à très court terme</i>	
Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement	
Régler les températures de chauffe	A 22° dans les bâtiments accueillant des publics vulnérables (crèches, EPHAD, ...) ; A 19° pour les bâtiments occupés ; A 17° pour les salles occupées de façon intermittente (salles de réunion par exemple) ; A 16°, lorsque le bâtiment est inoccupé entre 24 et 48h ; A 8° maximum, lorsque l'inoccupation dépasse 48h ;
Interdire l'usage de chauffage d'appoint	
Chauffer uniquement les pièces occupées	
Optimiser l'utilisation des bâtiments publics	Concentrer et densifier les présences sur un nombre limité de bâtiments voire fermer ponctuellement l'accès à certains bâtiments publics Réduire les plages d'ouverture au public
Envisager la généralisation du télétravail sur 1 ou 2 jours adjacents au week-end, afin de prolonger la période de faible chauffe	Les jeudis/vendredi, vendredi/lundi, ou lundi/mardi
Réduire la saison de chauffe	De la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques
Eteindre les ballons d'eau chaude alimentant éviers et lavabos	
Réduire la puissance de la VMC en période d'inoccupation	

BÂTIMENTS ENERGIVORES	
<i>Les piscines publiques</i>	
Optimiser l'utilisation des bassins	Fermer les bassins extérieurs en dehors de l'été Fermer les bassins intérieurs lors de pics de froid (en veillant à ne pas remettre en cause les objectifs du « bien nager »)
Baisser la température des bassins	De 28° à 26°
Réduire voire suspendre les séances « bébés nageurs »	Lors des périodes de froid
Fermer ponctuellement l'équipement ou prolonger sa durée de fermeture annuelle	
<i>Equipements sportifs</i>	
Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement	
Baisser les températures de chauffage et réduire la durée de chauffe des équipements	14° en période d'occupation (hors accueil de public vulnérable) 8° en période d'inoccupation

Décaler certaines manifestations sportives en dehors des pics de consommation	
Limiter les entraînements lors des pics de consommation	
Eteindre les ballons d'eau chaude alimentant éviers et lavabos	
Limiter l'accès aux vestiaires et aux douches	
Décaler les activités sportives extérieures se déroulant en nocturne pour limiter l'éclairage	
Bâtiments culturels	
Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement	
Fermer ponctuellement les équipements culturels énergivores	
Régler les températures de chauffe à 19°	19° en période d'occupation 8° en période d'inoccupation
Ne pas louer les salles des fêtes pendant l'hiver	

BATIMENTS	
<i>Actions à déployer à moyen terme</i>	
Consommations	
Déployer un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments et de télégestion des chaufferies	Le SYDER va poser, dès 2023, les jalons d'une plateforme énergétique visant à mieux connaître et maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments.
Analyser les profils quotidiens de consommation pour cibler les fermetures ponctuelles des bâtiments selon leur utilisation	
Vérifier les besoins en puissance électrique des bâtiments et ajuster les abonnements	
Mettre en place des contrats de performance pour la maintenance des chaufferies	
Réaliser des achats groupés d'énergies et d'équipements techniques	Les communes ont la possibilité d'intégrer les marchés groupés d'achat d'électricité du SYDER. Le SYDER a lancé, à l'été 2022, un marché d'achat de capteurs permettant d'équiper les bâtiment et suivre en temps réel leurs consommations.
Rénovation énergétique	
Diagnostiquer les bâtiments pour prioriser les rénovations thermiques à entreprendre	Le SYDER va constituer une <i>task force</i> d'économes de flux qui pourront intervenir gracieusement à la demande des communes membres pour les accompagner sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments
Chercher et supprimer les fuites d'air de l'enveloppe du bâtiment (via des tests d'étanchéité à l'air par exemple)	
Isoler tous les éléments composant les systèmes de chauffage (calorifugeage des réseaux, désembouage, isolation des chaudières et ballons d'eau chaude)	
Rendre obligatoire l'affichage du calcul du coût énergétique sur 10 ans selon les process et	

matériaux choisis en phase de consultation pour les projets de construction et de réhabilitation	
Réaliser un plan patrimoine	
Développement des énergies renouvelables	
Mettre en place des protections solaires passives avec des panneaux PV utilisés en casquette sur les façades orientées Sud	Les services du SYDER se tiennent à la disposition des communes souhaitant identifier des potentiels photovoltaïques ou en réseaux de chaleur. Ils les accompagneront dans la massification de la production d'électricité photovoltaïque (via l'AMI Puissance) et le développement de la chaleur renouvelable (via le Contrat Chaleur Renouvelable). Le renforcement de ses équipes lui permettra d'étudier et développer des projets de méthanisation, hydrogène.
Développer les énergies renouvelables : unités de méthanisation territoriales, réseaux de chaleur, installations photovoltaïques en autoconsommation, chaleur renouvelable et/ou de récupération	

USAGES DE L'ELECTRICITE	
Relamping des bâtiments en LED et remplacement des interrupteurs par des détecteurs de présence dans les espaces communs	
Mettre en place une gestion automatisée des prises électriques pour couper l'intégralité des appareils en veille (informatique, copieurs, ...)	
Equiper chaque poste de travail avec une multiprise équipée d'un interrupteur	
Limiter les consommations électriques sur les heures de pic de consommation et les différer (ne pas recharger de voiture électrique aux heures de pic par exemple, ...)	
Arrêter les distributeurs de boissons/café hors occupation, avec une horloge sur prise	
Réglages de la climatisation	A 26° en période d'occupation ; Entre 18° et 27° dans les locaux de serveurs informatiques ; Arrêt de la climatisation dans les locaux des répartiteurs (switch)
Synchroniser l'extinction générale de l'éclairage intérieur en soirée	Lors de la mise en route de l'alarme par exemple

USAGES DU NUMERIQUE	
Arrêt des répartiteurs (ou switch) en dehors des périodes d'occupation	
Imposer la mise en veille automatique des photocopieurs	Au bout de 5 minutes d'inutilisation et lors des périodes d'inoccupation
Paramétrage des copieurs en Noir & Blanc par défaut	
Favoriser l'achat de copieurs moins consommateurs en énergie et encre	

Créer et utiliser une signature électronique allégée pour l'envoi de mails en interne	
Réaliser des mesures de consommation d'énergie du matériel informatique	
Assurer une fin de vie durable du matériel informatique	

ECLAIRAGE PUBLIC	
Programmer une place d'extinction nocturne, à partir de 20h ou 22h et jusqu'à 5h ou 6h du matin	Le service maintenance se tient à la disposition des communes pour les accompagner dans cette démarche
Eteindre l'éclairage décoratif des monuments/façades des bâtiments	
Intégrer la démarche performancielle de l'éclairage public lancée par le SYDER	La Démarche performancielle vise à convertir massivement l'éclairage public en LED et de rationaliser la couverture en éclairage des territoires. Une étude fine sera réalisée à l'échelle de la commune et définira les besoins en éclairage, par secteur. Une gestion intelligente de l'éclairage public sera mise en place afin de d'ajuster en temps réel l'intensité des points lumineux et détecter automatiquement les pannes Les services du SYDER se tiennent à la disposition des communes pour leur présenter la démarche et ses intérêts.
Décorations de Noël	Choisir des illuminations LED Réduire les plages de fonctionnement

MOBILITES	
Suivre le parc automobile et favoriser l'utilisation de véhicules adaptés aux usages et faibles en émissions.	
Mettre en place des cartes personnelles par véhicules pour suivi carburant et kilométrie	
Mettre à disposition des vélos de service (avec ou sans assistance électrique)	
Mettre à disposition un système de mise en relation d'autopartage	
Mettre à disposition des calculateurs de mobilité afin de montrer les dépenses et les avantages économiques de chaque type de mobilité pour venir au travail	
Mettre en place le Forfait Mobilités Durables	
Elaborer un Plan de mobilité Administration	Pour les collectivités/entreprises dont l'effectif dépasse 100 employés/agents
Prendre en charge l'entretien des vélos personnels des agents par la collectivité si usage pour les déplacements professionnels/trajets domicile-travail	

Définir un référent sobriété dans l'organisation : point d'entrée pour informer de dysfonctionnements (par exemple surchauffe, gaspillage énergétique visible, ...) et personne ressource pour la transmission d'informations	
Promouvoir la mobilité électrique	Les services du SYDER se tiennent à disposition des communes adhérentes pour les accompagner dans l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques
<i>A plus long terme</i>	
Réaliser un schéma directeur cyclable, améliorer les infrastructures cyclables, mettre en avant les associations cyclables	
Mettre en place une limitation à 30km/h en zone urbaine pour sécuriser les déplacements doux	

COMMUNICATION/SENSIBILISATION	
Informé de manière hebdomadaire les usagers des bâtiments sur les consommations d'énergie	
Sensibiliser et former les agents aux écogestes	utilisation de la ventilation et du chauffage, veille des appareils, utilisation de l'ascenseur
Sensibiliser et former les agents à l'éco-conduite	
Adapter les vêtements portés en intérieur : porter des vêtements chauds l'hiver	Créer des événements décalés : la journée du « pull moche », la journée du « plus beau pull de Noël » (sans que cela n'interfère avec les obligations de services et/ou de représentation)
Définir un référent sobriété dans chaque bâtiment	Il centralisera les remontées de dysfonctionnements et sera une personne ressource pour la transmission d'informations